

LE REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

# 1991 / 2011

20 ANS



## PORTEURS D'AVENIR ET D'ALUMINIUM

Fermement engagés à contribuer au développement durable, nous sommes fiers d'être partenaires du RNCREQ qui, depuis 20 ans, fait la promotion du développement durable dans toutes les régions du Québec. Ainsi, nous sommes associés depuis quelques années à la création et à la diffusion de la pièce de théâtre forum *Acteurs de changement*. Et ce n'est qu'un des exemples de l'engagement d'Alcoa et de sa Fondation envers le développement durable. Apprenez-en davantage sur [www.alcoa.com/canada](http://www.alcoa.com/canada)

## Des gestes durables



À tous ceux et celles qui,  
avec dévouement, enthousiasme, respect et créativité,  
unissent leurs forces pour construire  
un Québec et un monde où il fait bon vivre.

Soyez le changement  
que vous voulez voir dans le monde.

GANDHI

L'environnement est le lieu où chacun de nous vit  
et le développement est ce que nous essayons de faire  
pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu.

GRO HARLEM BRUNDTLAND, OSLO, 20 MARS 1987

LE REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

# 1991 / 2011

**Rédaction**

Sébastien Richard et Philippe Bourke  
RNCREQ

Corinne Gendron  
Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

**Recherche et entrevues**  
Sébastien Richard

**Coordination de la production**  
Anne-Marie Gagnon

**Révision linguistique**  
Isabelle Poyau

**Correction d'épreuves**  
Lucie Bataille

**Design graphique**  
AMBIDEX  
(514) 272 1718

**Imprimeur**  
Imprime-Emploi  
[www.imprime-emploi.com](http://www.imprime-emploi.com)

Le RNCREQ tient à remercier chaleureusement pour le temps qu'ils ont accordé à l'équipe et pour leur contribution au contenu :  
Luce Balthazar, Jean-Guy Dépôt, Guy Lessard, Pierre Morency, Denise Proulx, Roger Riendeau, Jacques Ruelland, Pierre Sallafranque, Claudette Villeneuve.

La rédaction de ce livre a aussi été rendue possible grâce au soutien du Fonds étudiant solidarité travail du Québec et à une subvention salariale d'Emploi-Québec.

ISBN 978-2-9811226-2-9 (version imprimée)  
ISBN 978-2-9811226-3-6 (version PDF)  
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

**Éditeur**  
RNCREQ  
50, rue Sainte-Catherine Ouest  
Bureau 380  
Montréal H2X 3V4  
[www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)







Derrière chaque grande association se trouvent des gens engagés qui ont à cœur de faire progresser une cause commune, ou plusieurs causes, comme c'est le cas du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ). En effet, le Regroupement œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux, et comme il le fait de belle façon, je lui souhaite de connaître au moins autant de succès dans les deux prochaines décennies qu'il en a connu au cours des deux dernières.

À ce jour, le RNCREQ compte plusieurs réalisations dignes de mention. Les Rendez-vous de l'énergie, par exemple, réunissent les acteurs clés de la société québécoise autour de la question de la dépendance au pétrole. Ils nous invitent à réfléchir sur tous les potentiels que recèlent les énergies renouvelables émergentes au Québec. Par cette initiative, le Regroupement favorise l'échange d'idées et la mobilisation en vue de remplacer cette source d'énergie non renouvelable. Un objectif fort louable, car, par sa seule utilisation dans le secteur du transport, le pétrole est à l'origine de 43 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec.

Une autre activité du RNCREQ qui mérite d'être soulignée est certainement la campagne Défi Climat, qui vise aussi la réduction des émissions de GES. Cette campagne est la plus vaste activité québécoise de mobilisation et de sensibilisation liée à la lutte contre les changements climatiques. En 2011 seulement, elle devrait permettre d'éviter l'émission de près de 60 000 tonnes de GES, soit un impact équivalent à celui de brûler plus de 23,5 millions de litres d'essence. J'en profite donc pour féliciter les nombreuses personnes qui ont organisé la dernière campagne Défi Climat, ainsi que les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) qui ont contribué à en faire une belle réussite.

Le réchauffement de la planète compte parmi ces défis qui doivent être abordés sous plusieurs angles simultanément et qui exigent la participation de tous. Cela illustre donc parfaitement le rôle de concertation des CRE et du RNCREQ, qui n'a pas son pareil au Québec. En effet, le Regroupement encourage cette vision globale des enjeux environnementaux et une participation accrue de l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux de la société québécoise depuis maintenant vingt ans.

Je tiens donc à adresser mes plus cordiales félicitations à toutes les personnes qui ont travaillé à l'avancement du RNCREQ au cours des vingt dernières années. C'est un chemin pavé de succès qui a mené le Regroupement jusqu'ici aujourd'hui et qui continuera, j'en suis convaincu, à défilier sous ses pas dans les prochaines années.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

Pierre Arcand



## Introduction [7](#)

### 1960-1989 La naissance de la structure

La révolution tranquille et la crise des années 80 [11](#)

Les premières grandes préoccupations environnementales [12](#)

La naissance des premiers CRE [13](#)

### 1989-1992 Les CRE se multiplient et s'unissent

Des catastrophes environnementales [19](#)

Sept régions fondent leur CRE [19](#)

Se regrouper : une nécessité incontournable [20](#)

### 1992-1994 Reconnaissance, blessures et déchirements

Une scène environnementale effervescente [26](#)

Les négociations pour une reconnaissance et un financement statutaire [27](#)

Réactions conflictuelles dans le milieu environnemental [28](#)

### 1995-2000 Le réseau s'agrandit, s'organise et s'affirme

Les régions s'organisent pour renforcer le RNCREQ [32](#)

De nouveaux enjeux environnementaux : le regroupement s'affirme [33](#)

### 2000-2003 Le début d'une nouvelle ère

L'environnement prend du galon [38](#)

Le RNCREQ déménage à Montréal et déploie son influence [39](#)

### 2003-2011 Maturité et positionnement du réseau [43](#)

### Perspectives

Une pertinence toujours renouvelée [50](#)

### Les CRE

Bas-Saint-Laurent [54](#)

Saguenay-Lac-Saint-Jean [56](#)

Capitale nationale [58](#)

Mauricie [60](#)

Estrie [62](#)

Montréal [64](#)

Outaouais [66](#)

Abitibi-Témiscamingue [68](#)

Côte-Nord [70](#)

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine [72](#)

Chaudière-Appalaches [74](#)

Laval [76](#)

Lanaudière [78](#)

Laurentides [80](#)

Montérégie [82](#)

Centre-du-Québec [84](#)

### Témoignages

La parole aux partenaires et collaborateurs [88](#)

### 20 ans

L'histoire du RNCREQ en un clin d'œil [104](#)

# 20



L'année 2011 marque les VINGT ANS d'existence du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). C'est une occasion unique de tracer un portrait de ce réseau, ainsi qu'un bilan de l'action des conseils régionaux de l'environnement (CRE) au cours de cette période, tout ceci intégré dans le contexte politique, social et environnemental de ces années plutôt effervescentes. Plus encore, voilà l'opportunité de revenir plus en détail sur ce chapitre important de l'histoire contemporaine du Québec où tant de débats ont façonné notre société, à la fois province et nation.

Bien que l'histoire du RNCREQ ne commence officiellement qu'en 1991, celle des CRE débute près de deux décennies plus tôt. C'est dans ces circonstances que nous allons remonter aux années 70 pour relater la naissance des tout premiers CRE, ceux du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Est du Québec. Nous verrons aussi que ce n'est que quinze ans plus tard, à la fin des années 80, que s'amorcera la création des autres CRE et la mise en place du réseau.

La naissance de la structure

1960-1989



**Barrage hydroélectrique  
Manic 5**  
*Le monde en images,  
CCDM*

**Création du Parti Québécois**  
*Réal Fillion,  
Le monde en images*



## La révolution tranquille et la crise des années 80

Beaucoup d'observateurs considèrent que le début des années 60 marque la naissance du Québec moderne. L'un des éléments phares de cette période, qualifiée du vocable de « révolution tranquille », est la nationalisation de l'électricité. On assiste alors à la construction des grands barrages qui font la fierté des Québécoises et des Québécois encore aujourd'hui.

C'est durant cette période que les acteurs politiques mettent en place les premiers éléments du cadre législatif québécois en matière de protection de l'environnement. En 1972, le gouvernement du Premier ministre Robert Bourassa fait adopter la Loi sur la qualité de l'environnement. C'est à ce moment qu'est fondé le tout premier CRE au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Lors de la prise du pouvoir par le Parti québécois en 1976, le Premier ministre René Lévesque nomme un ministre qui, pour la première fois, se voit confier la responsabilité exclusive de la protection de l'environnement, Marcel Léger. Une de ses premières réalisations est la mise sur pied d'un important programme d'assainissement des eaux. Au même moment, le second CRE est créé dans la région de l'Est du Québec.

Une deuxième réalisation importante du gouvernement de René Lévesque est la création du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE). Il s'agit d'une institution unique qui met en place un mécanisme de consultation publique à l'égard de certains projets de développement. La création du BAPE est représentative d'une manière de gérer le Québec par l'implication de la société civile.

Une sévère récession au début des années 80 conduit à une importante confrontation entre le gouvernement et les employés de l'État à qui on demande de difficiles sacrifices, lesquels sont finalement obtenus par une série de lois spéciales. À la suite de ces affrontements politiques, plusieurs observateurs et acteurs de la société québécoise conviennent de revoir ce mécanisme d'affrontement cyclique et de miser davantage sur le modèle scandinave qui prône la concertation entre patrons, syndicats, forces politiques et acteurs sociaux, comme moyen de dialogue et de résolution de conflits. Cette manière de faire, visiblement ancrée dans les moeurs québécoises, est encore aujourd'hui le fondement de l'approche privilégiée par les CRE.

Dans cet esprit, le président du RNCREQ depuis 2007, Jacques Ruelland, rappelle que « les stratégies de protection de l'environnement ont évolué en parallèle de ces changements sociaux au cours des dernières décennies. Elles sont passées de la contestation, souvent féroce, à des actions plus tempérées et à des approches qui misent davantage sur la concertation et le partenariat. Les activités militantes pour éveiller les consciences et dénoncer les abus demeurent utiles et nécessaires, c'est pourquoi il est si important que les organisations environnementales travaillent ensemble, acceptent leurs différences et se respectent. »



## Les premières grandes préoccupations environnementales

Sur le plan environnemental, la capacité limite de la planète d'absorber les rejets de l'industrialisation, et de l'activité humaine en général, commence à se faire sentir. Résultat d'une inconscience collective, ainsi que d'une absence d'encadrement, ce constat conduit l'Organisation des Nations Unies à organiser le premier Sommet de la Terre en juin 1972 à Stockholm en Suède. Pour la première fois, les dirigeants de la planète se réunissent formellement pour discuter d'environnement et adopter une série de principes pour en assurer la protection.

La qualité de l'eau potable représente un des premiers signaux d'alarme de cette dégradation au Québec. En effet, alors que les enfants de la génération qui a grandi au cours des années 40 et 50 se baignaient allègrement dans les eaux du fleuve Saint-Laurent l'été, leurs propres enfants ne pouvaient plus faire de même au cours des années 70.

En 1985, un conflit d'une toute nouvelle dimension éclate, lorsqu'Hydro-Québec décide d'ériger une ligne de transport d'électricité au-dessus du fleuve Saint-Laurent entre les municipalités de Grondines et de Deschambault un peu à l'Ouest de Lévis et de Québec. Cette ligne de transport est destinée à exporter de l'électricité vers les États de la Nouvelle-Angleterre. Le débat tourne autour de la préservation de la beauté des paysages et du maintien de la qualité de vie des communautés. Après d'acrimonieuses discussions, le gouvernement du Premier ministre Robert Bourassa, élu en décembre 1985, donne raison aux citoyens et la ligne est érigée non pas au-dessus du fleuve, mais bien en-dessous.

Cette situation entraîne de nombreuses conséquences quant à la perception des débats qui touchent à la protection de l'environnement. Pour les partisans, les questions relatives à la qualité de vie ainsi que la beauté des paysages les conduisent à s'intéresser à ce que certains appellent la protection du patrimoine immatériel. Ici, l'environnement côtoie la culture et c'est à partir de ce moment d'ailleurs que de nombreux artistes se mobilisent en faveur de diverses causes environnementales.

Par contre, pour les détracteurs de la cause environnementale, la perception « d'empêcheur de danser en rond » prend racine. Pis encore, pour ces partisans du développement à tout prix, la cause environnementale coûte cher, ce qui signifie que protéger l'environnement entraîne une hausse des coûts et met donc en péril la rentabilité des entreprises. Cette perception de revendications coûteuses, voire luxueuses, constitue un boulet que les environmentalistes traînent encore aujourd'hui, qui sert souvent d'excuse au statu quo pour les dirigeants de l'époque.

Tous ces exemples illustrent qu'au cours de cette période, la dégradation de l'environnement est importante. Plusieurs personnes et groupes veulent agir, mais comment? Par où faut-il commencer? Comment rassembler toutes les forces vives pour agir vite et bien?



Robert Bourassa  
Thomas Kierans,  
Wikimedia Commons

## La naissance des premiers CRE

C'est dans ce contexte politique et environnemental que prennent racine les premiers CRE. Deux d'entre eux sont ainsi fondés, au Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1973 et dans l'Est du Québec en 1977. Ce dernier englobe les régions administratives actuelles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. À l'image de ce que l'on trouve à l'époque dans les secteurs de la culture, du loisir et du développement, des organisations locales de ces deux régions se sont réunies pour mettre sur pied un organisme régional pour le secteur de l'environnement.

Comme le rappelle un ancien directeur général du CRE de l'Estrie, Roger Riendeau, « dans le contexte où il y a un porteur de dossier régional dans les domaines de la culture, du tourisme et développement économique, il était essentiel qu'il en soit de même pour l'environnement et le développement durable, d'où le besoin de créer les CRE. »

Issu du milieu, donc, et non pas créé par le gouvernement comme certains le pensent, un CRE se définit comme une association à but non lucratif qui regroupe et représente des groupes environnementaux, des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable de la région. Il s'agit d'une formule unique et originale qui s'appuie sur le dialogue et la réflexion afin de favoriser des consensus autour de la résolution de problématiques environnementales, régionales et nationales. La voix des groupes environnementaux y est toujours majoritaire puisqu'ils occupent au moins 50% des sièges du conseil d'administration d'un CRE.

Les CRE prennent des décisions et mènent leurs actions en s'appuyant sur des valeurs fondamentales : solidarité, partenariat, respect, professionnalisme et indépendance. Ces valeurs contribuent à donner au mouvement toute sa crédibilité et sa reconnaissance.

### Les CRE ont pour mandat de :

Favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable;

Favoriser et promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable de la région (par de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'action);

Agir à titre d'organisme-ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable;

Réaliser des projets et favoriser par la concertation et par le partage d'expertise la mise sur pied de projets par le milieu (organismes, groupes ou individus).

Comme nous le verrons plus loin, le modèle original et unique de ces deux premiers CRE, qui ont coexisté seuls durant près de quinze ans, incite par la suite toutes les autres régions à se doter d'une telle structure. Déjà, le tout jeune ministère de l'Environnement accorde à ces deux CRE un soutien financier qui se situe entre 30 000 \$ et 35 000 \$ par année, selon ce que nous apprend un document annexé au procès-verbal du Conseil d'administration de l'Union québécoise de conservation de la nature du 14 septembre 1991, auquel participent des représentants des CRE. Mieux encore, le ministère consulte déjà les CRE sur différents enjeux et leur transfère des demandes d'informations formulées par des citoyens. De plus, il reconnaît les CRE comme étant représentatifs des préoccupations environnementales de leur région. Cette reconnaissance de fait ne se maintient cependant pas toujours au beau fixe au fil du développement du réseau.

Denise Proulx, ancienne présidente du Centre local d'écologie des Laurentides (CLÉ) et cofondatrice du RNCREQ, considère que l'existence des CRE est essentielle pour manifester « la notion de pénétration de changement dans les régions ». Elle précise : « Une position naît d'un consensus dans la région, d'où la nécessité de se doter d'un outil qui permet une telle pénétration dans l'opinion publique d'une région. »

Jean-Guy Dépôt, ancien président du CRE de l'Estrie, abonde dans le même sens : « Partout et toujours on se doit d'être très actif dans tous les dossiers environnementaux de chacune de nos régions, car dans certaines, on est le seul organisme environnemental crédible, important et reconnu ! Je souhaiterais que l'on prenne plus notre place, que l'on s'exprime davantage sur la place publique. »

Certes, on peut nuancer ces propos en précisant que les CRE ne sont pas les seuls organismes environnementaux crédibles et importants, mais il est vrai que les bâtisseurs des CRE ont pris leur rôle au sérieux dans la tâche de rassembler les forces vives de leurs régions pour agir concrètement pour la protection de l'environnement et ce, dans la recherche du bien commun.

Guy Lessard, président du CRE Chaudière-Appalaches (CRECA) et président du RNCREQ de 2002 à 2006, rappelle « l'importance de la représentativité des membres. En effet, les CRE représentent les intervenants tant environnementaux que socio-économiques, ce qui permet de créer une concertation essentielle. De plus, l'autonomie des CRE permet d'exprimer des positions prises sur la base d'arguments crédibles qui constituent des positions d'un milieu bien représentatif de sa réalité régionale. Cette approche de concertation est bien résumée par la devise du CRECA : "rassembler et agir". L'autonomie des CRE constitue leur principale caractéristique. »

Enfin, Pierre Sallafrank, le premier à avoir occupé la fonction de secrétaire du RNCREQ, ajoute ceci : « De premier abord, c'est l'idée de donner un droit de parole aux plus faibles du système économique actuel qui décrit ma perception de l'approche des CRE. Les plus faibles étant les différents secteurs de la société qui ne siègent pas aux différentes tables du développement économique et où, lorsqu'ils y sont, ne sont en réalité que des figurants. (...) L'approche des CRE réside dans l'établissement d'un mouvement à contre-courant, qui donne aux citoyens une présence, une possibilité réelle d'influencer le développement pour un mieux-être commun. Dans un contexte mondial où la société de consommation doit être modifiée en profondeur, les CRE jouent selon moi un rôle essentiel afin d'instaurer le changement à la base de notre société. Les CRE peuvent créer une dynamique structurelle qui permet ce changement. »

Les CRE ne sont pas les seules organisations à voir le jour durant cette période. Le contexte conduit à l'émergence d'organismes environnementaux de toutes sortes, dont certains sont très actifs et beaucoup plus visibles : Greenpeace Québec, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (mieux connue aujourd'hui sous le nom de Nature Québec), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le Regroupement québécois des groupes écologistes (RQGE). Tous ces groupes ont mené, et mènent encore, de grandes batailles à l'égard d'enjeux environnementaux émergents, comme les changements climatiques, la conservation et les pluies acides.

Il faut noter qu'à l'époque de la création des premiers CRE, ceux-ci sont des membres actifs du RQGE. Ils participent donc de plain-pied au rassemblement des forces vives qui animent le mouvement environnemental québécois de l'époque.

**Les CRE se multiplient et s'unissent**

**1989-1992**



## Des catastrophes environnementales

Sur la scène politique québécoise, le Parti libéral du Québec dirigé par Robert Bourassa a repris le pouvoir à la fin de 1985, poursuivant néanmoins la manière de faire consensuelle de ceux qui sont à la fois ses successeurs et prédécesseurs, René Lévesque et Pierre Marc Johnson. Un modèle social propice à la création de nouveaux CRE dont l'approche est basée sur cette ouverture au dialogue.

Le début de cette période est marqué par des événements significatifs dans l'histoire environnementale. Sur le plan international, la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement laisse sa marque par la publication du Rapport Brundtland. Le développement durable y est défini comme « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il s'agit d'une nouvelle façon de concevoir l'intérêt public en favorisant le rapprochement entre l'environnement et l'économie dans les pays, peu importe leur poids économique ou démographique.

Au Québec, on se relève d'une catastrophe environnementale majeure. Le 23 août 1988 éclate, à Saint-Basile-le-Grand, en Montérégie, un incendie dans un entrepôt qui renferme 20 000 gallons de BPC. Près de 3 000 personnes sont évacuées et le pire est à craindre. Les coûts nécessaires à la réparation des dégâts et au déplacement des barils qui contiennent ces BPC s'élèvent à plusieurs dizaines de millions de dollars. Non loin de là, le 16 mai 1990, à Saint-Amable, un nouvel incendie fait cette fois rage dans un dépôt où se trouvent trois millions de pneus usagés. Ces drames rendent manifeste la nécessité d'adopter des mesures pour mieux encadrer les risques environnementaux de manière sécuritaire et d'agir surtout dans une perspective de prévention, ce qui amène le BAPE à procéder à une enquête sur les matières dangereuses.

Si ces événements contribuent à éveiller les consciences quant à l'importance de protéger l'environnement, ils forcent les CRE à se structurer et à s'organiser pour pouvoir faire face à ce type de désastres, et à mettre en œuvre de nouvelles façons de faire. Pour eux, les acteurs régionaux doivent être rassemblés rapidement pour agir ou, mieux encore, pour prévenir.

## Sept régions fondent leur CRE

Les préoccupations environnementales continuent donc de s'imposer dans le paysage social québécois, à une échelle globale, certes, mais aussi à un niveau plus terre-à-terre, là où les problèmes se vivent au quotidien. *Comment sauver mon lac ou ma forêt? Comment diminuer la pollution industrielle produite par plusieurs entreprises de ma région? Comment diminuer la quantité de déchets qui alimentent les sites d'enfouissement de ma municipalité?* Ces préoccupations caractérisent une action citoyenne importante, susceptible de conduire à des



Baril de BPC  
Michel Neveu,  
Le monde en images,  
CCDM

changements réels et durables dans une société. C'est dans ce contexte que naissent sept nouveaux CRE : Capitale nationale, Estrie et Montérégie en 1989, Outaouais en 1990, Chaudière-Appalaches et Lanaudière en 1991, et enfin Côte-Nord en 1992.

Pour les acteurs de cette époque, la création des CRE répond à un besoin auquel les groupes existants ne peuvent répondre. Pierre Morency, président du RNCREQ de 1994 à 1996, se rappelle comment il percevait le besoin des acteurs régionaux de se donner un moyen de mieux faire face aux défis environnementaux qui se présentaient à leur échelle. « Pour toute sorte de raisons, il devenait impossible aux organisations environnementales nationales d'agir efficacement sur les dossiers qui avaient une dimension locale ou régionale. C'était le cas de la problématique de l'importation des déchets qui mobilisait de façon particulière les acteurs dans les régions limitrophes comme l'Estrie, la Montérégie et l'Outaouais. Ce n'était pas une question de mauvaise volonté de la part des groupes nationaux, mais bien un enjeu de territoire. »

Jacques Ruelland souligne que « le fait que les CRE épousent le territoire de la région administrative leur permet de s'insérer dans la dynamique régionale et de traiter avec les acteurs régionaux et municipaux de manière concrète et efficace. Ils ont cette capacité unique, en travaillant à une échelle reconnue et organisée, de rassembler les forces vives autour des problématiques qui sont propres à chaque région, sinon d'aborder les problématiques nationales ou globales sous un angle qui correspond aux particularités régionales. Ayant acquis une reconnaissance de fait dans leur milieu, ils se sont graduellement fait un nom auprès des décideurs et des agents socio-économiques. Ils sont présents aux différentes tables régionales et réussissent à proposer des modifications et des améliorations dans les politiques, les plans de développement, les projets, etc. »

Dans ce contexte, le modèle des CRE est respectueux des groupes en place. Il vise à augmenter la capacité d'action du mouvement environnemental, et non pas à la remplacer. En somme, l'action des CRE et des groupes doit être complémentaire. Ceci participe à la réflexion que font les CRE à ce moment pour identifier le type de regroupement qu'ils songent à mettre sur pied.

### **Se regrouper : une nécessité incontournable**

Des problématiques communes apparaissent, par exemple dans les domaines agricoles ou forestiers. Il est alors parfois difficile de faire face à ces problématiques à la pièce ou sur une base régionale uniquement. Dans les faits, elles dépassent souvent le cadre régional et exigent une action auprès des instances nationales du gouvernement du Québec, de manière à obtenir des modifications réglementaires ou législatives.

Face au financement non récurrent et essentiellement discrétionnaire qui leur est accordé au départ, les CRE cherchent aussi à se regrouper pour procéder à des représentations communes auprès du ministère de l'Environnement. Ils veulent aussi organiser des rencontres régulières entre eux de manière à échanger sur les préoccupations et les enjeux vécus dans chacune des régions.

Par ailleurs, les CRE développent des expertises particulières, propres aux enjeux prioritaires de leur région par exemple, une expertise pour les matières résiduelles dans Lanaudière, pour la forêt au Bas-Saint-Laurent, pour l'eau dans les Laurentides, pour l'aménagement du territoire à Québec. Une structure qui permettrait aux CRE de partager leur expertise devient donc une nécessité. Elle permettrait en outre au réseau de défendre des positions rigoureuses et articulées à l'égard de l'ensemble des dossiers environnementaux, en plus d'accompagner chacun des CRE lorsqu'ils sont aux prises avec une problématique environnementale nouvelle mais qui a déjà fait école dans une autre région.

Enfin, le besoin de s'entendre à l'échelle nationale sur le rôle des CRE dans leur région respective, tout en respectant les façons de faire de chacun, rend un regroupement d'autant plus pertinent. Une seule solution possible, fédérer les CRE par la création d'un regroupement national (le RNCREQ) dont la mission consiste, entre autres, à définir les relations des CRE avec le gouvernement du Québec, mais aussi à obtenir une reconnaissance et un financement stable pour mener à bien leur mission.

Roger Riendeau considère que, sans un regroupement national, « il manquerait d'unité (...). Il ne faut pas travailler en vase clos, les thématiques de plusieurs régions débordent les régions prises individuellement. »

Pour Denise Proulx, il semble évident « qu'il fallait une cohérence dans les actions des CRE au niveau national. Éviter le clientélisme. Cela a favorisé la cohésion et la force de frappe dans certains dossiers. »

Selon Jean-Guy Dépôt, « il a fallu un jour créer un RN, afin de regrouper les forces vives du milieu environnemental des régions du Québec, les CRE, afin de créer de l'émulation, de les encourager à devenir les porte-parole dans leur région, pour ce qui est des dossiers touchant l'environnement. On doit savoir que les CR loisir et culture existaient depuis longtemps avant les CR environnement et le RN. »

Pour Guy Lessard, il ne fait aucun doute que « la création d'un RN était devenue nécessaire, car dans les régions, des enjeux ont des envergures nationales. Par exemple, les gaz de schiste, où trois CRE se sont concertés pour demander une évaluation environnementale stratégique. Les CRE n'auraient pas pu faire cela tout seuls. Un RN est essentiel à cet égard. Il est important de noter que le RN est au service des CRE et constitue en fait une pyramide inversée. »

De son côté, Pierre Sallafranke nous propose une vision globale de ce qui a conduit à la définition de ce qui deviendra le RNCREQ : « Le regroupement des CRE semble maintenant une chose évidente, se regrouper pour obtenir une meilleure écoute des instances économiques décisionnelles. Bien que ce besoin de représentation au niveau national ait semblé indispensable dès le début, l'idée même du regroupement réside également dans un besoin intrinsèque de formation.

« Chaque région étant autonome et aux prises occasionnellement avec des problématiques locales, le regroupement nous a semblé être une plateforme pour le partage de connaissances et d'expertises développées par chaque CRE et qui recèle une grande richesse pour le bien commun.

« Les problématiques environnementales et de développement sont souvent progressives, elles émergent dans une région et quelquefois se répètent dans d'autres. Le rôle du regroupement était également vu comme une courroie de transmission, afin d'informer les CRE des succès et problématiques vécus dans les régions. Plus qu'une courroie de transmission, le regroupement, selon mes souvenirs, était également pressenti comme un véhicule pour dispenser des formations en continu afin de permettre aux régions d'uniformiser leurs connaissances sur différents sujets et ainsi espérer une pensée d'action commune.

« Un Québec, un regroupement pour une même voix afin d'insuffler le changement. »

C'est donc le dimanche 15 septembre 1991 à Québec qu'a lieu l'assemblée de fondation du RNCREQ. Il est intéressant de voir à quel point les moyens financiers sont modestes pour les participants à cette journée historique. En effet, il est précisé dans l'avis de convocation au conseil d'administration du 4 mai 1991 que « chacun doit apporter son propre goûter »!



Mine Noranda  
Le monde en images,  
CCDM



**Reconnaissance, blessures et déchirements**

**1992-1994**

## Une scène environnementale effervescente

À l'échelle internationale se tient en 1992 le Sommet de la Terre de Rio où sont notamment adoptées la *Convention sur la diversité biologique* et la *Convention-cadre sur les changements climatiques*; cette dernière conduira à l'accord de Kyoto.

Au Québec, on assiste à un débat historique autour du projet hydroélectrique de Grande-Baleine. Jusqu'alors, les projets de grandes centrales hydroélectriques sont généralement accueillis positivement par la population qui y voit une grande opportunité de développement. Mais Grande-Baleine marque un virage, car pour la première fois un projet hydroélectrique d'envergure est vivement contesté. La nation Crie, qui vit sur une grande partie du territoire de la Baie James et du Grand Nord québécois, conteste ce projet comme une menace à son droit de vivre selon ses traditions ancestrales. Le débat prend une envergure internationale lorsqu'un groupe de Cris décide de parcourir toute la rivière Hudson jusqu'à New York en canot, pour dénoncer le traitement qui leur est réservé au Québec. Fort de l'appui de plusieurs groupes environnementaux états-uniens et notamment de Robert Kennedy Jr, fils de l'ancien sénateur américain assassiné en 1968, la nation Crie obtient une visibilité qui fait grand mal à la réputation du Québec.

Sur le plan énergétique toujours, le gouvernement est alors fortement critiqué pour avoir signé des ententes secrètes avec des alumineries, leur accordant des tarifs préférentiels assujettis à une entente de confidentialité. Une stratégie de développement économique qui ne fait pas l'unanimité. Même chose pour le programme que met en place le gouvernement pour soutenir la production privée d'électricité. Ces enjeux énergétiques, entre autres, justifient pour plusieurs la tenue d'un débat public sur l'énergie.

Cette période est aussi caractérisée par la problématique de la gestion des déchets. Les Québécoises et Québécois se familiarisent avec un tout nouveau vocabulaire : sites d'enfouissement, déchets dangereux, sols contaminés, incinération, importation de déchets, recyclage, compostage. Plus globalement, ce sont les impacts négatifs de la société de consommation qui sont montrés du doigt. En 1994, devant l'importance de la problématique, le gouvernement confie au BAPE le mandat de mener des audiences génériques sur le sujet.

Le nombre d'enjeux et la complexité de ceux-ci font en sorte que les CRE sont de plus en plus sollicités, tant par le grand public que par les médias et les décideurs. De plus, la problématique des ressources financières dévolues aux CRE par le ministère, comme pour toutes les organisations environnementales d'ailleurs, se pose clairement. Ceci participe à la nécessité pour les CRE de se regrouper au sein d'un organisme national afin d'avoir un canal de communication plus direct avec les décideurs gouvernementaux et politiques. Les CRE doivent aussi convenir d'un modèle de financement équitable et transparent, et entreprendre les démarches pour l'obtenir.



Centre de tri  
Alain Provencal,  
*Le monde en images*,  
Tourisme Bois-Francs

## Les négociations pour une reconnaissance et un financement statutaire

C'est au début de la décennie 90 que se déroulent de longues et laborieuses discussions avec le ministère de l'Environnement, alors dirigé par Pierre Paradis. Le ton des comptes rendus traduit une grande frustration ressentie par les représentants des CRE. Il est à noter que, à cette époque, le Québec est confronté à une récession économique qui entraîne une diminution des disponibilités budgétaires de l'État. Une telle conjoncture exige d'un ministre une forte capacité de convaincre le Secrétariat du Conseil du Trésor à lui octroyer des crédits supplémentaires, qui dans ce cas ne sont manifestement pas au rendez-vous.

Devant cet échec, les représentants des CRE initient des représentations auprès de l'Opposition officielle formée par le Parti québécois, de manière à ce que la plateforme électorale des deux principaux partis politiques, à la veille des élections de 1994, puisse inclure une reconnaissance et un financement des CRE.

La responsable des dossiers environnementaux au sein du Parti québécois, Pauline Marois, fait alors inscrire dans la plateforme électorale un engagement à reconnaître et à financer les CRE, autant ceux qui existent déjà que ceux qui pourraient être créés dans les régions qui n'en ont pas. Un engagement qui sera rapidement mis en œuvre après l'élection de 1994.

## Réactions conflictuelles dans le milieu environnemental

La reconnaissance des CRE par le gouvernement du Québec se manifeste malgré tout à un bien mauvais moment. En effet, la dissension est alors encore très vive dans le milieu environnemental quant à la pertinence de l'existence des CRE, des organisations qui proposent une façon différente de « faire » de l'environnement, ce que rejettent certains groupes plus radicaux.

Jacques Ruelland, actuel président du RNCREQ, rappelle « qu'on assiste à ce moment à un profond changement social alors que les stratégies de protection de l'environnement passent de la contestation, souvent féroce, à des actions plus tempérées et à des approches qui misent sur la concertation des différents intérêts. Appuyée par les scientifiques, l'influence des environmentalistes s'est considérablement accrue au fil du temps, augmentant du coup le niveau de la sensibilisation et de la mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement. Ces enjeux sont alors de plus en plus pris en compte et les représentants du secteur commencent à recevoir des invitations à participer au processus décisionnel en compagnie des représentants des autres secteurs. Jusque-là, ils étaient soigneusement gardés à l'extérieur, ou non écoutés, freinés par les intérêts du milieu des affaires et du milieu municipal. Cette transformation de la dynamique décisionnelle a rapidement été reconnue et épousée par les CRE, qui y ont vu une stratégie d'action efficace. Mais cela ne veut pas dire que, lorsque nécessaire, il ne faut pas employer des approches plus musclées. »

Pierre Sallafranque renchérit en soulignant que « les mouvements citoyens, malgré leur connaissance du milieu et leur expertise dans bien des cas, sont ignorés des instances décisionnelles. Leurs préoccupations d'intérêt communautaire sont dans bien des cas, pour les promoteurs, développeurs et acteurs du développement régional, des problèmes qu'il faut contourner, ignorer ou encore combattre. »

Pour Roger Riendeau, outre la reconnaissance en elle-même des CRE, la principale difficulté consiste, même à ce moment, à ne pas être considéré comme un organisme strictement « écolo », mais bien comme un outil rassembleur qui permet de travailler avec des intervenants divers comme des municipalités et des entreprises, par exemple. Il synthétise ici le paradoxe fondamental qui caractérise les CRE à l'origine : « Les groupes environnementaux appréhendent une approche trop modérée, alors que les entreprises éprouvent des craintes devant la formation d'institutions régionales "écolo" appelées à devenir permanentes et avec lesquelles elles devront composer. »

Par ailleurs, cette reconnaissance se manifeste presque au moment-même où le gouvernement du Québec, aux prises avec un contexte difficile de finances publiques, ampute le programme Action-Environnement, lequel assure en quelque sorte le financement des groupes environnementaux, par la contribution à des projets.

Denise Proulx considère « qu'une importante difficulté consistait à prendre sa place dans les régions, mais sans affaiblir les organisations locales actives qui ont subi les contrecoups de la création des CRE. Ce qui explique que le financement des CRE a été reçu de manière négative par certains citoyens, qui craignaient que les actions locales soient compromises. » Elle rappelle que, dans certaines régions, des représentants des CRE se portent candidats au conseil d'administration d'instances régionales « de manière à se positionner auprès des élus municipaux, mais aussi des Centres locaux de développement (CLD) pour établir un dialogue formel auprès des organisations locales. »

Enfin, cette conjoncture difficile des finances publiques amène aussi le gouvernement à réduire les dépenses des ministères, dont celles de l'Environnement. Les fonctionnaires, opposés à ces mesures, voient donc d'un très mauvais œil la volonté du gouvernement de financer une nouvelle structure, même modeste. Malheureusement, cette dynamique retarde énormément la reconnaissance formelle des CRE par les employés du ministère de l'Environnement et, conséquemment, limite longtemps les possibilités de partenariat.

Tout ce contexte place des obstacles importants sur le chemin des CRE dans leur capacité de se bâtir une crédibilité qui leur permettrait de jouer pleinement leur rôle. Ce malaise a été ressenti rapidement au sein des différents CRE. En effet, lors de l'assemblée générale du RNCREQ de novembre 1994, des craintes sont exprimées quant aux réactions des autres groupes environnementaux. Pour les personnes présentes, il est clair que les autres groupes ne doivent pas être pénalisés en raison de la reconnaissance et du financement des CRE. Ils s'objectent à ce que le financement des CRE provienne de l'enveloppe du programme Action-Environnement, laquelle doit servir à financer l'ensemble des groupes environnementaux.

Ainsi, dans ce contexte de redressement des finances publiques et d'une économie fragile, l'obtention d'un financement de base par les CRE constitue une réalisation en soi. Malgré tout, le gain monétaire est fort modeste. Pour parvenir à mener à bien leur mission, les CRE auraient dû pouvoir compter sur des ressources plus importantes.

Guy Lessard illustre cette problématique de la manière suivante : « La plus grande difficulté reposait sur la rareté des ressources. En effet, les défis et les enjeux étant grands, les CRE ont rapidement été appelés à jouer un rôle innovant, non seulement pour se donner un rôle d'influence, mais surtout pour parvenir à le garder. »

**Le réseau s'agrandit, s'organise et s'affirme**

**1995-2000**

## Les régions s'organisent pour renforcer le RNCREQ

L'adoption de la politique de reconnaissance et de financement des CRE ouvre la porte à ce que le réseau s'étende à tout le Québec. En 1995, les CRE de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Mauricie et des Laurentides sont fondés. Par ailleurs, la même année, dans le but de se conformer au redéploiement des régions administratives au Québec, le CRE de l'Est du Québec, un des piliers du réseau, se scinde pour former le CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le CRE Bas-Saint-Laurent.

En 1996, c'est au tour de Montréal et de Laval de se joindre au mouvement. Enfin, suite à la séparation de la région administrative Mauricie-Bois-Francs en deux régions scindées par le fleuve Saint-Laurent, le CRE Centre-du-Québec voit le jour.

Il y a donc maintenant seize CRE, un dans chaque région administrative, exception faite du Nord-du-Québec. Malgré divers efforts déployés à différents moments, l'immensité du territoire, la composition socioculturelle très diversifiée de sa population et sa modestie démographique par rapport aux autres régions constituées des éléments de complexité qui n'ont pas encore trouvé de solution.

Jusqu'à là, la gouvernance du RNCREQ est assurée par les administrateurs eux-mêmes, les tâches de secrétariat étant assumées par le CRE Outaouais (CREDDO) d'abord, puis par le CRE Estrie (CREE).

Il y a lieu de souligner ici l'importance du travail effectué par l'équipe de ces deux CRE dans la création du RNCREQ. Précisons que le CREDDO est géographiquement collé sur l'Ontario et la proximité de la capitale fédérale fait généralement ombrager à l'identité proprement québécoise de cette région. Il est donc rare que l'Outaouais puisse se vanter d'avoir contribué à doter le Québec d'une institution importante. C'est dans ce contexte que toute l'équipe du CREDDO s'est mobilisée pour donner vie au RNCREQ, avant que les moyens adéquats ne soient réunis pour doter le regroupement d'une permanence autonome.

Par la suite, sous la présidence de Pierre Morency, l'équipe du CREE, dirigée par Roger Riendeau, a pris la relève avec un dévouement tout aussi généreux. C'est à cette époque que le RNCREQ s'est consolidé en intégrant bon nombre des nouveaux CRE. Ceci témoigne de façon éloquente que le RNCREQ est né de la volonté de ses membres de se regrouper, certes, mais aussi de se doter d'un outil d'envergure nationale au service des membres.

Pierre Morency se souvient à quel point le travail à cette époque était davantage axé sur le renforcement de la vie associative, plutôt que sur l'encadrement administratif : « Il a fallu prendre notre bâton de pèlerin et faire le tour des régions pour convaincre les nouveaux CRE, issus de la politique de reconnaissance, de rejoindre les rangs du regroupement. » Il ajoute : « J'étais très fier de voir les quatorze CRE d'alors réunis à l'assemblée générale de 1996, qui s'est tenue à Jouvence, en Estrie. »

Enfin, en août 1996, un nouveau tournant a lieu dans l'évolution et la consolidation du RNCREQ : Philippe Bourke, titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement, devient le premier salarié de l'organisation en acceptant le poste d'agent de liaison, à raison de quinze heures par semaine. Il deviendra plus tard directeur général. Le bureau du RNCREQ est alors situé dans le même édifice que le CRE de la Mauricie, à Trois-Rivières. À partir de cette date, les CRE peuvent recourir à des services offerts par le RNCREQ, ce qui permet d'établir les fondements de la gestion et de l'administration de l'organisme, en plus de structurer les canaux de communication entre le personnel et les administrateurs des CRE.

## De nouveaux enjeux environnementaux : le regroupement s'affirme

Sur le plan politique, la deuxième partie des années 90 est caractérisée par une seconde défaite référendaire pour les tenants de la souveraineté du Québec. Le Premier ministre Jacques Parizeau démissionne, pour être remplacé par le chef du Bloc québécois et chef de l'opposition officielle à Ottawa, Lucien Bouchard. Ce dernier décide de mettre le cap sur l'économie. Son leadership lui permet de convaincre l'opinion publique et les forces vives du Québec qu'il faut se consacrer au rétablissement de l'équilibre des finances publiques, pour cesser d'endetter les générations futures. Même les CRE, malgré leur financement plus que modeste, doivent faire leur part pour rétablir l'équilibre budgétaire puisqu'ils doivent sacrifier le tiers de leur budget : les subsides obtenus de l'État passent alors de 60 000 \$ à 40 000 \$ par an.

Sur la scène environnementale québécoise, plusieurs grandes démarches se tiennent en 1995 et 1996. D'abord le débat public sur l'énergie, auquel les CRE et le RNCREQ participent activement, jetant les bases d'une expertise toujours reconnue aujourd'hui. Les suites de ce débat conduisent entre autres à la naissance de la Régie de l'énergie, un tribunal administratif qui vise une prise de décision plus éclairée et plus indépendante à l'égard du développement et de la gestion de l'énergie. Le RNCREQ s'y distingue depuis 1998 par la rigueur de ses interventions qui visent à faire entendre la voix de ses membres sur les enjeux de protection de l'environnement et de développement durable qui caractérisent les choix énergétiques.

Les CRE sont tout aussi actifs dans le domaine de la gestion des matières résiduelles alors que se tiennent les audiences génériques du BAPE. Ils se voient notamment confier le mandat de favoriser la diffusion de l'information en créant des centres de documentation, pour ainsi permettre à tous de mieux participer à ce débat.

Enfin, les CRE s'impliquent aussi dans une démarche de la société civile, appelée l'Éco Sommet, qui vise, dans la foulée du Sommet de Rio, à initier une réflexion proprement québécoise sur le développement durable. Cette démarche permet en outre de stimuler les projets en faveur de la protection de l'environnement et



de faire connaître ceux qui existent déjà au Québec. Les CRE se voient mandatés pour organiser les volets régionaux de cet événement, pour ensuite les faire connaître lors de l'événement national qui a eu lieu à Montréal en 1996.

Durant cette période, les CRE prennent de plus en plus de place dans les débats environnementaux grâce à leurs compétences en matière de contenu, mais aussi parce qu'ils représentent une ressource crédible localement.

Avant la fin de la décennie, deux événements climatiques extrêmes viennent confirmer que les Québécoises et les Québécois ne sont pas à l'abri des éléments et du genre de perturbation que l'on doit s'attendre à vivre de plus en plus souvent en raison des changements climatiques :

- **Le déluge.** En juillet 1996, une perturbation importante laisse en quelques heures jusqu'à 275 mm de pluie au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette catastrophe cause des dommages d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, nécessite l'évacuation de 16 000 personnes et entraîne la mort de sept personnes. Appelé en renfort par le CRE du Saguenay-Lac-Saint-Jean et par les sinistrés regroupés (COMSI), le RNCREQ apporte sa contribution aux résolutions de problèmes mis en lumière par cette tragédie : gestion de l'eau et des barrages, aménagement urbain, protection des zones inondables, normes de construction, etc. Il défendra en outre l'importance de la participation citoyenne dans la gestion de tels événements.

- **La crise du verglas.** En janvier 1998, 80 mm de pluie verglaçante s'abattent sur les régions de Laval, de Montréal et de la Montérégie. Dans cette dernière région, les dégâts sont si importants que des lignes entières de transport et de distribution d'électricité sont détruites, ce qui prive une partie de la population de cette ressource pendant des mois.

Cette période se termine par un véritable coup de canon alors que le chansonnier abitibien Richard Desjardins réalise un film pamphlétaire qui dénonce la surexploitation de la forêt publique québécoise. Intitulé *L'erreur boréale*, le film déclenche un vif débat de société qui met les industriels et le gouvernement sur la défensive, mais qui pave la voie à d'importantes réformes dans le secteur, lesquelles ne se concrétiseront toutefois que des années plus tard.



**Le déluge**  
Pierre Morency

**La crise du verglas**  
Jacques Chabot,  
*Le monde en images*,  
CCDM



**Le début d'une nouvelle ère**

**2000-2003**

## L'environnement prend du galon

Un grand soupir de soulagement est poussé en ce premier jour de l'an 2000. Les prophètes de malheur qui avaient prédit la fin du monde se sont de toute évidence trompés. C'est toutefois près de deux ans plus tard, le 11 septembre 2001, qu'un véritable choc secoue le monde entier, en particulier l'Occident. À l'heure de l'information continue, l'horreur frappe en direct sur les écrans de télévision alors que deux avions de passagers s'enfoncent dans les tours jumelles du World Trade Center à New York, avec toutes les destructions, les décès, les traumatismes et les changements sociaux qui s'ensuivent.

Dans le domaine de l'environnement, la scène internationale est caractérisée par l'un des derniers gestes diplomatiques de Jean Chrétien à titre de Premier ministre du Canada : il ratifie le Protocole de Kyoto au nom du Canada, lors du Sommet de Johannesburg en Afrique du Sud.

Au Québec, André Boisclair, alors ministre de l'Environnement, met à profit le tremplin que ce poste représente pour se mettre en valeur. Les enjeux environnementaux sont désormais à l'avant-scène, faisant écho à un nouvel élan dans la ferveur des Québécoises et des Québécois. En 2002, le Premier ministre Bernard Landry lui décerne le titre de Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, de ministre des Affaires municipales et de la Métropole, ainsi que de leader parlementaire du gouvernement. Jamais auparavant un ministre de l'Environnement n'a eu un si fort ascendant sur le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, tout parti politique confondu.

C'est durant cette période qu'est élaborée puis adoptée la Politique nationale de l'eau, pour répondre notamment à un nécessaire redressement des normes de qualité de l'eau potable, ainsi qu'à la clarification du statut juridique de cette précieuse ressource. C'est aussi à ce moment qu'est mis sur pied le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), doté d'une enveloppe de 45 millions de dollars qui permet de soutenir près de deux cents projets et initiatives partout au Québec. Ce fonds, encore actif aujourd'hui, est aussi à l'origine de deux instruments financiers importants et uniques en matière de développement durable, le Fonds d'investissement en développement durable (FIDD) et Cycle Capital Management, un fonds qui investit dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres.

D'autres problématiques retiennent l'attention en matière d'environnement en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle au Québec, en particulier l'industrialisation de la production porcine qui accentue davantage le problème de gestion du lisier. Des consultations sont notamment tenues dans les régions à partir de 2003.

La même année, le débat fait toujours rage dans le secteur forestier depuis la diffusion de *L'erreur boréale*. Une commission d'étude sur la forêt est alors mise sur pied et présidée par Guy Coulombe.



Abattage en forêt  
Le monde en images,  
CCDM

## Le RNCREQ déménage à Montréal et déploie son influence

En raison d'un contexte économique favorable, de la place grandissante des enjeux environnementaux dans l'opinion publique mais aussi de la reconnaissance de plus en plus grande acquise par les CRE, le gouvernement du Québec rétablit et accroît le financement de base des CRE et du RNCREQ. Une réalisation plus discrète, certes, mais combien déterminante pour la suite des choses dans le réseau des CRE.

La volonté des CRE de bâtir des réseaux d'influence pour le RNCREQ se précise à ce moment. Ceux-ci veulent voir le RNCREQ se rapprocher des interlocuteurs qui animent ces réseaux d'influence, notamment en tissant des liens plus étroits avec les décideurs et les grands médias nationaux.

C'est dans ce contexte, lors du conseil d'administration du 28 mai 2000, qu'un plan de communication est adopté pour s'assurer que la voix des CRE sur la scène nationale soit mieux entendue par l'entremise du RNCREQ. Dans cette même logique, le déménagement du siège social vers Montréal devient incontournable. La décision est prise par le comité exécutif en avril 2001. Le RNCREQ quitte donc les locaux du CRE de la Mauricie pour s'installer dans la métropole. Il compte alors toujours un seul employé permanent, son directeur général, Philippe Bourke.

Peu après le déménagement, un nouveau pas est franchi dans la consolidation des activités du RNCREQ lorsqu'un second employé permanent fait son entrée dans l'organisme. Forte de son expérience à titre de directrice du CRE de la Côte-Nord, Mariette Mercier se joint à Philippe Bourke pour le seconder. Laissant plus de temps au directeur pour les activités de représentation des CRE, son travail permettra en outre de développer l'autre volet de la mission du RNCREQ : le renforcement des capacités et le partage d'expertise entre les membres.

**Maturité et positionnement du réseau**

**2003 - 2011**





Parc du Mont-Orford  
Kevin Taylor,  
*Le monde en images*,  
CCDM

## Maturité et positionnement du réseau

En 2003, le Parti libéral du Québec, dirigé par Jean Charest, revient au pouvoir. Pour plusieurs observateurs, ce changement politique est accueilli avec un certain optimisme, puisque la plateforme libérale s'avère la plus inspirante des partis en lice. Mais il s'agit néanmoins d'une période toujours difficile pour une organisation comme le RNCREQ, car les relations diplomatiques sont rompues et le lien de confiance avec les autorités doit être tissé de nouveau.

Des choix politiques du nouveau gouvernement sèment rapidement la controverse, notamment la décision de céder une partie du Parc national du Mont-Orford à un entrepreneur privé, puis celle de redonner vie au controversé projet de centrale électrique au gaz du Suroît. Dans les deux cas, une mobilisation importante de la société civile réussit à faire reculer le gouvernement.

Fort de son expertise dans le secteur de l'énergie, le RNCREQ s'implique activement dans le dossier du Suroît et propose des alternatives structurantes qui lui donnent gain de cause. En abandonnant le projet, le gouvernement s'engage en faveur de la production éolienne et de l'efficacité énergétique. S'ensuit aussi une démarche qui mène à l'adoption d'un premier *Plan d'action québécois sur les changements climatiques*, qui place le Québec dans le peloton de tête des sociétés industrialisées les plus avant-gardistes dans le domaine.

Ainsi, le gouvernement constate bien qu'il doit jeter du lest et accepter qu'un certain dialogue soit maintenu avec la société civile, ce qui conduit à la tenue du Forum des générations en octobre 2004. Participant à cette rencontre, le président du RNCREQ, Guy Lessard, se fait alors le porte-parole d'une proposition qui vise à jeter les bases de l'élaboration d'un plan vert. Il s'agit d'un engagement de la plateforme électorale des libéraux, mais sa concrétisation tarde à se faire.

Les décideurs réunis lors du Forum des générations appuient la proposition du RNCREQ, faisant de l'adoption d'un plan de développement durable pour le Québec l'une des sept recommandations de ce forum. Le ministre de l'Environnement et de la Faune, Thomas J. Mulcair, reconnaît rapidement cette contribution du RNCREQ en sollicitant les CRE pour l'accompagner dans le cadre d'une consultation publique régionale sur ce plan.

La citation suivante de Thomas J. Mulcair, dans la revue *Environnement Québec & régions* en dit long sur la crédibilité acquise par les CRE au cours des années. « Je pense que chaque CRE travaille très fort pour que les gens dans leur milieu réalisent leur importance. (...) À travers le Québec, je peux compter sur leur appui et, eux, ils peuvent compter sur moi. Je compte sur eux pour toujours avoir un avis juste sur les dossiers environnementaux. Je vous avoue que c'est précieux pour moi, comme ministre de l'Environnement, d'avoir l'avis des CRE. Ce n'est pas vrai que quelqu'un de l'extérieur de la région peut toujours porter un regard juste sur

les choses. J'ai besoin qu'on me donne de l'information sur la réalité locale en matière d'environnement et comme ministre de l'Environnement, je suis choqué d'avoir ce son de cloche-là. »

En 2006, au moment où le RNCREQ fête ses quinze ans et que les premiers CRE soufflent trente bougies, les administrateurs conviennent de s'engager dans un exercice de planification stratégique de manière à permettre à tous les membres du réseau de se rassembler autour d'une vision commune en se donnant un instrument de gestion souple et efficace.

Cet exercice est d'autant plus nécessaire que le réseau des CRE s'est consolidé et a beaucoup évolué au cours des années, tout autant que la société québécoise elle-même, notamment à l'égard de l'importance qu'elle accorde aux enjeux environnementaux. En outre, les administrateurs estiment que le réseau des CRE, par sa structure unique et originale, mérite d'occuper une place encore plus importante dans le domaine de la protection de l'environnement au Québec. Pour y parvenir, il doit nécessairement faire le point sur ses forces et ses faiblesses, se fixer des objectifs précis et déterminer des moyens pour les atteindre.

Plus déterminant encore que les axes stratégiques retenus, adoptés à l'assemblée générale de juin 2006, c'est le résultat d'un exercice de positionnement qui est déterminant pour le développement des CRE. Les administrateurs du RNCREQ conviennent en effet que le RNCREQ et les CRE doivent circonscrire leur public cible aux décideurs, plutôt qu'au grand public, en proposant une approche constructive axée sur des solutions, plutôt que d'agir dans la revendication. D'autres organisations environnementales québécoises font un travail exemplaire, complémentaire de celui des CRE. En conséquence, pour mener à bien sa mission, il n'est pas nécessaire que le RNCREQ fasse la une des journaux et des bulletins d'information, mais il doit plutôt privilégier les partenariats, la concertation et les représentations auprès de son public cible. Il en résulte un positionnement réfléchi, qui met l'accent sur la création de projets porteurs, à partir de partenariats solides mutuellement avantageux, et par une stratégie de communication qui fait entendre une voix unique et donne au réseau un réel pouvoir d'influence.

Alors que les administrateurs identifient l'axe « communication » comme une priorité, Chantal Rainville, à partir du tout nouveau bureau satellite du regroupement au Centre culture et environnement Frédéric Back, à Québec, se voit confier la mission de développer les communications internes et externes du RNCREQ. Ainsi, le réseau se donne les moyens d'atteindre l'objectif d'améliorer les services aux CRE et surtout d'accroître la diffusion de leurs positions communes. Anne-Marie Gagnon prendra la relève en 2010, en plus d'être en charge de l'organisation des événements.

À son embauche, Chantal Rainville est aussi chargée d'éditer le site GaïaPresse, un portail web sur l'information environnementale. Créé conjointement par le RNCREQ et la journaliste Denise Proulx, GaïaPresse a pour mission de diffuser



Parc d'éoliennes au Bas-Saint-Laurent

Gaëtan Beaulieu,  
*Le monde en images*,  
CCDM

sur son site Internet de l'information objective, diversifiée et pertinente sur les enjeux environnementaux. C'est plus tard Lucie Bataille qui prendra la relève à temps plein à ce poste. Cette dernière quittera le RNCREQ en juillet 2010, pour devenir la webmestre de GaïaPresse, alors devenu un OBNL autonome et un pôle d'information et d'éducation incontournable dans le domaine de l'environnement.

Le RNCREQ connaît à ce moment un rayonnement de plus en plus important et, en même temps, les charges administratives, la gestion budgétaire et les activités de coordination se complexifient. Au début de l'année 2008, le poste de coordonnatrice des opérations est créé. Isabelle Poyau, grâce notamment à son expérience en affaires, prend alors la responsabilité de la gestion interne de l'organisation. Le RNCREQ peut donc enfin compter sur une véritable équipe de permanents.

C'est aussi une période où le RNCREQ met en œuvre une stratégie tout à fait unique d'intervention en réalisant des projets porteurs qui font intervenir l'ensemble de ses membres (la pièce de théâtre forum *Acteurs de changement*, le guide sur les énergies renouvelables, la campagne Défi Climat, les Rendez-vous de l'énergie). Le RNCREQ coordonne ces campagnes qui se déroulent partout au Québec, dans le respect des spécificités de chacune des régions, grâce au concours des CRE et de leurs partenaires. Cette nouvelle approche renforce la capacité d'action des CRE, accroît leur financement et leur offre de nouvelles opportunités de partenariats. C'est à ce moment que Cédric Chaperon se joint à l'équipe du RNCREQ à titre de chargé de projets.

Ces développements rendent le RNCREQ toujours plus mature et plus intégré dans le paysage environnemental québécois, tout en restant fidèle à sa raison d'être initiale, une organisation au service des CRE et de leur développement. Le RNCREQ se distingue ainsi de plus en plus et joue un rôle de concertation unique au Québec par :

- un réseau fort et structuré d'intervenants branchés sur les enjeux locaux et nationaux,
- son enracinement dans le milieu et sa présence dans toutes les régions,
- son approche constructive axée sur les solutions,
- son rôle de veille, de vigie et de suivi continu de l'ensemble des grands enjeux environnementaux québécois,
- son rôle de catalyseur/entremetteur ainsi que son rôle d'influence auprès des décideurs pour faire avancer les dossiers environnementaux,
- son réseau de partenaires privilégiés et prestigieux pour la réalisation de projets fédérateurs et mobilisateurs.

#### La mission du RNCREQ

**But** Le RNCREQ vise à protéger l'environnement et promouvoir le développement durable dans une perspective de défense de l'intérêt public.

**Mission** Plus particulièrement, il a comme mission de renforcer le réseau des conseils régionaux de l'environnement et les interactions entre eux; développer des partenariats stratégiques et des projets porteurs; représenter ses membres et faire connaître leurs positions.

**Vision** Être reconnu, auprès des décideurs et des acteurs-clés, comme un leader incontournable en matière d'environnement et de développement durable grâce à la force et à la cohésion de son réseau, à la rigueur de ses interventions et à son approche constructive axée sur les solutions.

**Valeurs** Le RNCREQ fait la promotion des valeurs de démocratie, d'équité, de solidarité, d'intégrité et de respect.

2011...



## Une pertinence toujours renouvelée

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a vingt ans. Vingt ans, c'est bien entendu très jeune, si l'on situe le Regroupement dans l'histoire environnementale du Québec qui prend ses racines dans les années 1960. Mais c'est aussi vénérable pour une organisation environnementale, qui doit sans cesse lutter pour son existence, réaffirmer sa pertinence, renégocier ses appuis. Célébrer les vingt ans du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement est donc l'occasion de revenir sur ces années qui ne sont pas exemptes de luttes, de débats et parfois de reculs, mais aussi et surtout de souligner comment s'est construit un outil tout à fait original qui est, il me semble, emblématique de l'approche citoyenne que le Québec a développée à l'égard des problématiques environnementales. En retraçant l'histoire du mouvement, on comprend mieux ce qui fait tout l'intérêt de cette véritable institution du paysage environnemental québécois, pour ne pas dire du paysage québécois tout court, puisque le RNCREQ se distingue d'abord et avant tout par un ancrage local dont il puise une pertinence toujours renouvelée.

Sur le modèle fédératif, le Regroupement rassemble et met en dialogue des conseils régionaux de l'environnement (CRE) qui s'appuient, chacun, sur le tissu serré d'associations locales avec tout ce que cela suppose d'engagement citoyen, mais aussi de richesse et de variété des problématiques : eau, air, déchets, depuis peu gaz de schiste, aucun des combats de protection de l'environnement n'y est négligé. Cet enracinement dans le milieu que relatent les témoignages des associations qu'on peut lire plus loin aura certainement beaucoup contribué à la pérennité des CRE. Mais plus important encore, c'est la contribution du RNCREQ à l'intégration des problématiques environnementales dans les débats politiques qu'il faut retenir. En effet, la problématisation que les CRE et plus globalement le RNCREQ ont proposé de la question écologique a rendu difficile, voire impossible sa réduction à la caricature du « Not in my Backyard », *pas dans ma cour!*, auquel ont parfois cherché à la confiner les adversaires des militants écologistes. Non plus empêcheur de tourner en rond, mais plutôt proposeur de solutions et même entrepreneur social, voilà l'image de l'écologiste citoyen qu'ont contribué à construire par leur action et leurs discours les CRE et le RNCREQ.

Comme nous le disions plus tôt, ces vingt ans n'ont pas toujours été faciles et on y découvre une série de rebondissements. L'histoire du RNCREQ qui nous est racontée fut pleine de moments forts, de bagarres, de conflits, de batailles gagnées et d'autres à poursuivre, car il va de soi que rien n'avance aussi vite qu'on le voudrait... Et c'est l'une des vertus du RNCREQ que d'avoir, au-delà de ses dimensions institutionnelles (lieu de concertation entre acteurs et d'échanges avec les administrations et les politiques, centre de ressources), su maintenir la confiance dans la capacité d'agir dans un contexte parfois hostile, souvent indifférent.

S'il est bien trop tôt pour faire un bilan du travail des CRE et du RNCREQ, on peut d'ores et déjà souligner quelques uns des facteurs qui ont contribué à leur succès et en ont fait un outil de changement : constitution et partage de l'expertise, création d'un rapport de force plus favorable grâce à l'agrégation des ressources, exploitation des capacités des réseaux, alliance avec ceux qui, dans l'administration, œuvrent dans la même direction

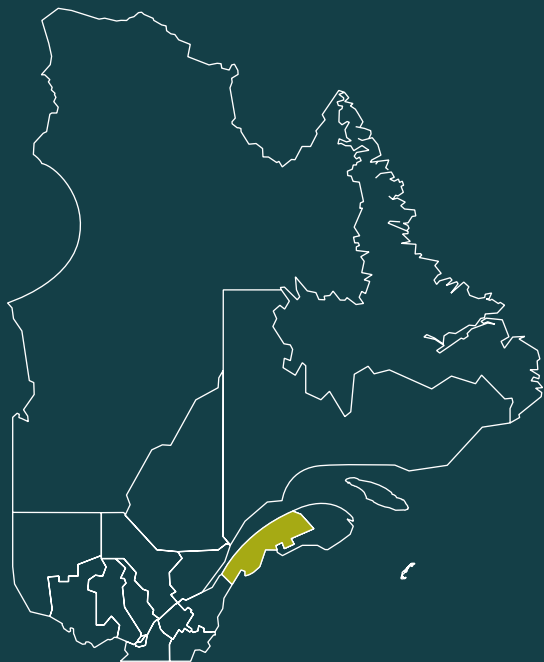
Le vingtième anniversaire est dans nos sociétés l'âge la majorité, celui où l'on s'installe et s'impose. Pour le RNCREQ, cet anniversaire est assurément une consécration; mais il faut espérer qu'il marque surtout la poursuite d'une action citoyenne qui puise dans son ancrage local la pertinence sans cesse renouvelée de son action, quitte à ce que celle-ci se redéploie en fonction d'un contexte sans cesse transformé.

Corinne Gendron

Titulaire de la chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal

## **Les conseils régionaux de l'environnement**

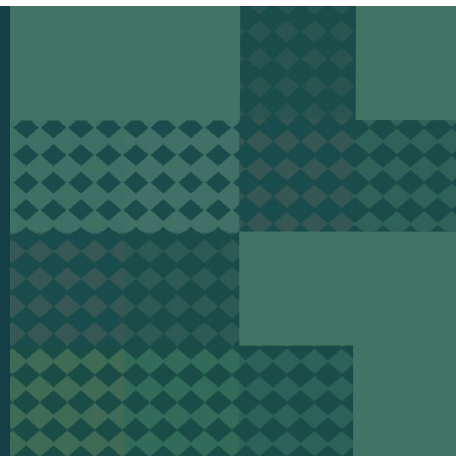
## Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent



Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) tient son rôle de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable sur le territoire des huit municipalités régionales de comté (MRC) de la région bas-laurentienne, une région débordante d'opportunités et choyée par la nature. La vie au sein de la communauté environnementale au Bas-Saint-Laurent n'a toutefois pas toujours des allures de « long fleuve tranquille », et ce, malgré des gains significatifs en termes d'acquis environnementaux pour la région dans les dernières années...

La forêt et le fleuve Saint-Laurent occupent grandement le CRE BSL depuis ses débuts. L'eau, l'énergie, la biodiversité, les matières résiduelles et l'agriculture sont eux aussi de grands thèmes défendus par le CRE, qui suit l'actualité et l'évolution de ces dossiers, informe la population des enjeux environnementaux de l'heure, identifie des solutions et encourage leur mise en œuvre.

Le travail du CRE dans sa région est encore plus efficace grâce à son sens poussé de la concertation. Il entretient des liens étroits et bien établis avec ses membres et avec les intervenants régionaux. Son investissement au sein de nombreux comités, la parution de ses bulletins *L'Écho-Système* et *L'Écho-Flash*, ou encore l'organisation d'événements et de projets ponctuels, contribuent à la sensibilisation, à l'éducation et à la représentation des Bas-Laurentiens.

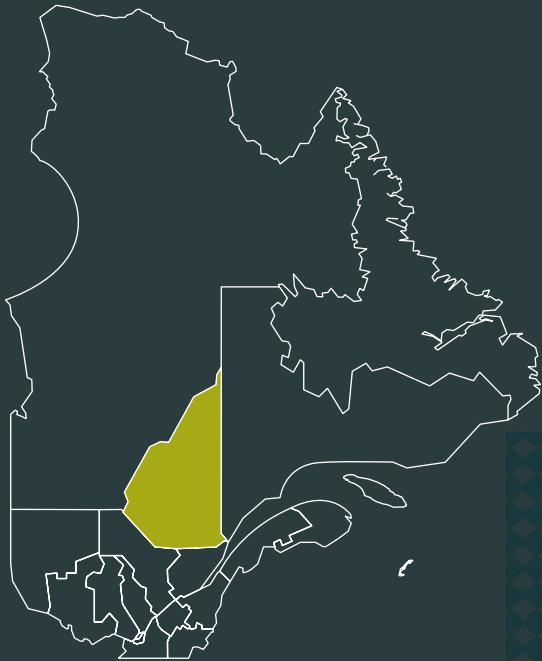


Notons également l'apport du CRE BSL à la mise sur pied du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, de plusieurs organismes environnementaux et de comités de bassins versants.

Issu de l'initiative de gens soucieux de la qualité de leur environnement, le Conseil régional de l'environnement de l'Est-du-Québec (l'organisme couvrait alors aussi la Gaspésie) fut un des premiers CRE à voir le jour au Québec, en 1977. Il a donc contribué à la mise sur pied du RNCREQ en plus d'y apporter son expertise dans plusieurs dossiers. L'organisme a porté conseil au RNCREQ lorsqu'il était, entre autres, question du dossier des porcheries, de l'exploitation des hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent et du développement éolien. Sa plus grande implication demeure certainement sur le plan de la forêt puisqu'il a été un acteur de premier plan dans le cadre du Régime forestier québécois. Le CRE, qui encourage une foresterie durable et respectueuse de l'environnement, est résolument impliqué dans la démarche de régionalisation de l'aménagement forestier et il siège notamment à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

Que ce soit dans la région ou sur le plan national, le CRE du Bas-Saint-Laurent est heureux de défendre la cause environnementale, d'autant plus qu'il le fait entouré de citoyens et d'organismes dévoués et impliqués.

## Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) est un organisme à but non lucratif fondé en 1973. Il est donc le premier conseil régional de l'environnement du Québec. Né de l'effort de passionnés de la préservation de l'environnement, le CREDD a participé de manière très active à la création du RNCREQ en plus de collaborer avec celui-ci à plusieurs dossiers d'importance. Ainsi, les premiers travaux qui ont conduit à la rédaction des portraits énergétiques de notre région ont favorisé la mise sur pied de la campagne nationale de réduction de la dépendance au pétrole. L'initiative ayant fait son chemin, le CREDD est fier aujourd'hui de constater le fruit de son travail des dernières années. Le RNCREQ a donc saisi l'occasion de reprendre ce projet et de le faire évoluer à l'échelle nationale.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est caractérisée par l'immensité de son territoire, sur lequel se trouvent de très nombreux plans d'eau. Le fjord du Saguenay ainsi que le lac Saint-Jean offrent, de plus, des panoramas exceptionnels. Considéré par plusieurs comme étant le lieu par excellence du tourisme d'aventure au Québec, le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean offre une multitude d'opportunités pour les amateurs de la nature.

Le CREDD veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions. L'environnement demeure une préoccupation importante de la population et il est essentiel que les décideurs puissent y répondre. Nous entendons donc collaborer avec tous les acteurs régionaux afin que nous puissions être collectivement fiers de contribuer au mieux-être de notre société tout en assurant notre développement régional.

Nous réitérons ainsi notre désir de poursuivre notre représentation constructive auprès des élus et de la population. Nous croyons toujours que la concertation de tous les intervenants régionaux est encore la meilleure façon d'assurer le développement durable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

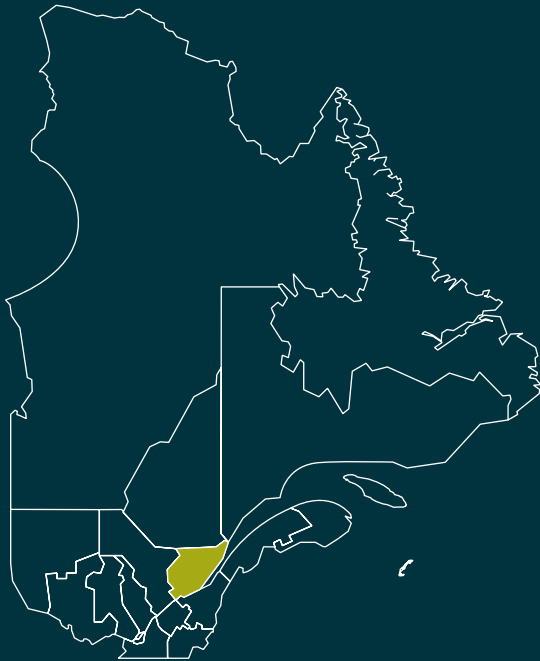
Le CREDD a développé une expertise particulière dans le secteur forestier, domaine qui a permis l'essor de notre région. Nous souhaitons, de plus, que la nouvelle loi sur l'aménagement durable du territoire forestier permette d'assurer une gestion durable de nos forêts.

Le CREDD a réalisé plusieurs projets au cours des dernières années. Mentionnons notamment la mise sur pied d'un groupe de travail relatif à la problématique des algues bleu-vert, ce qui a conduit à la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'action présentement en opération. Dans le secteur de l'éducation, le projet de sensibilisation « *Pour une ÈRE solidaire* » a été amorcé il y a près de 15 ans et se poursuit toujours sur tout le territoire régional en rejoignant 67 établissements primaires et plus de 8 500 élèves au total. Ce projet vise à sensibiliser la clientèle scolaire du primaire au principe des 3R-V et à la consommation responsable.

Le CREDD poursuit sa mission avec conviction, avec comme objectif de laisser aux générations futures un environnement sain et une meilleure qualité de vie.



## Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale



Le Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) agit sur un territoire qui, bien que comprenant la ville de Québec, est couvert à 89% par des forêts et des lacs. Depuis 1989, il œuvre à soutenir et à bâtir le milieu environnemental dans une région qui se démarque par sa diversité.

Après avoir acquis une certaine stabilité, le CRE-Capitale nationale s'est attaqué à la mise en œuvre de sa vision : le partage des ressources, des équipements et des expertises sont la base d'un mouvement environnemental fort. Il a convaincu les organismes de loger dans un même lieu, facilitant la concertation et le foisonnement d'idées. La mise en commun des ressources est ainsi devenue possible. Le CRE a créé le Centre de services en développement durable (CSDD), dont la mission est de doter les organismes liés à l'environnement de services administratifs et comptables. Il a aussi créé Viabilys Informatique et Corsaire design édition (graphisme), autant de services partagés qui favorisent l'efficacité des organismes environnementaux. Un pas de plus a été franchi par la création du Centre culture et environnement Frédéric Back qui abrite les principaux groupes environnementaux de la région, plusieurs organisations environnementales nationales d'envergure, de même que les différentes entreprises d'économie sociale qui les soutiennent. La force et les bénéfices d'être ensemble s'y expriment avec vigueur.

Soutenir le milieu environnemental, c'est voir à la pérennité des groupes existants. Le CRE-Capitale nationale a joué un rôle de premier plan dans la relance de deux organismes aujourd'hui extrêmement dynamiques : Accès transports viables, qui fut acculé à une assemblée de dissolution, et l'Association forestière des deux rives.

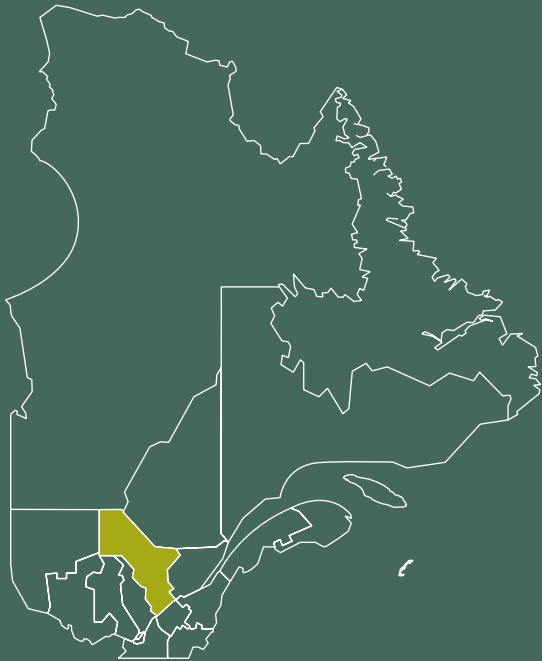
Bâtir le milieu environnemental, c'est maximiser les possibilités d'action. Encore là, le CRE-Capitale nationale a été actif, mettant sur pied plusieurs organismes: Québec'ERE, un leader en éducation relative à l'environnement qui a remporté de nombreux prix pour la qualité de son travail, le Conseil de bassin de la Rivière Saint-Charles et Écobâtiment sont trois exemples probants.

Visionnaire dans son soutien au milieu environnemental, le CRE l'est tout autant dans les dossiers qu'il pilote. Son programme de promotion du compostage domestique, élaboré au début des années 90, a par la suite été repris par les municipalités. Lors de l'Éco-sommet de 1996, l'aménagement du territoire a été identifié comme axe majeur d'intervention. Encore aujourd'hui, cet axe permet d'intégrer dans une vision globale les principaux enjeux environnementaux, que ce soit les changements climatiques, la réduction de la dépendance au pétrole ou la protection des forêts, des milieux humides et du territoire agricole.

Cohérent avec cette priorité, le CRE-Capitale nationale a maintes fois soutenu Vivre en Ville, de la co-organisation en 1999 du colloque international *Vers des collectivités viables* aux multiples projets structurants pour le développement de l'organisme : la Trousse des collectivités viables, le programme *Éconologis*, le programme de conférences et de formations *Vers des collectivités viables*, *Se Mobiliser pour agir* et les nouvelles *Stratégies vers des collectivités viables*.

Le CRE-Capitale nationale est fier de participer depuis 20 ans à la vitalité du RNCREQ et de partager son expertise avec le réseau des CRE. Il contribue ainsi à soutenir et bâtir le milieu environnemental de tout le Québec.

## Conseil régional de l'environnement Mauricie



L'histoire de la Mauricie remonte à la fondation de Trois-Rivières, deuxième plus ancienne ville du Canada. Ses ressources naturelles ont été la pierre angulaire de son développement. La Mauricie est une grande région de 39 748 km<sup>2</sup> qui regorge de ressources naturelles. La forêt couvre 85% de son territoire et pas moins de 17 500 plans d'eau sont regroupés dans cinq bassins versants importants, Batiscan, du Loup, Maskinongé, Sainte-Anne et Saint-Maurice.

La Mauricie a été façonnée par le développement des industries du bois, des pâtes et papiers, et des industries chimiques et métallurgiques. L'exploitation du potentiel hydrique de la région a aussi été une influence importante dans son évolution. On retrouve plus de huit installations hydroélectriques sur la rivière Saint-Maurice. Deux sites d'enfouissement importants sont également présents sur son territoire.

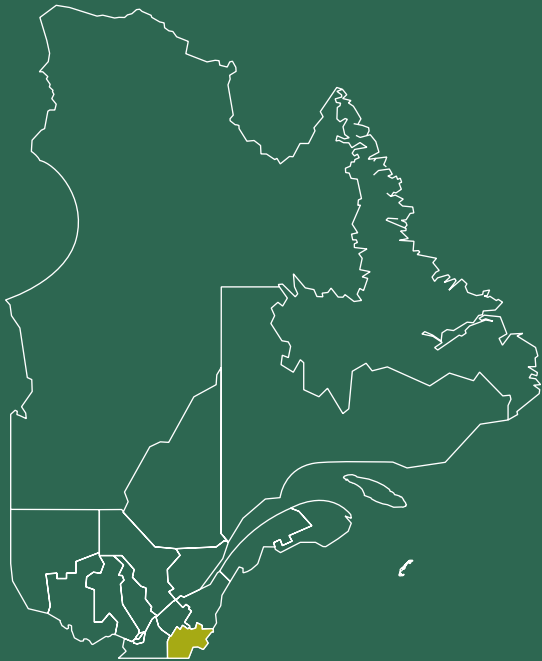
Fondé en 1995 par des gens du milieu préoccupés par la préservation de ce bel environnement, le Conseil régional de l'environnement Mauricie concentre son travail sur la sensibilisation à la protection de l'environnement et la concertation des intervenants socio-économiques autour du développement durable de la région. Pour le CRE Mauricie, les principaux enjeux environnementaux de la région sont le développement et l'utilisation responsables et durables du territoire et de ses ressources. On peut difficilement identifier une problématique

environnementale majeure, et ce sont les dossiers suivants qui retiennent particulièrement l'attention du CRE : qualité des eaux, développement économique et hydroélectrique, gestion des matières résiduelles, qualité des paysages en milieu naturel, qualité de vie en milieu urbain et protection des bandes riveraines.

Pour atteindre ces objectifs, le CRE Mauricie est représenté au sein de nombreux comités et conseils d'administration. Il organise diverses activités qui visent à mobiliser les acteurs régionaux sur des sujets tels que la dépendance au pétrole, les changements climatiques, le développement durable, les algues bleu-vert et plus encore.

L'histoire du CRE s'inscrit particulièrement dans celle du RNCREQ puisque les deux organismes ont cohabité. Voisins de bureau pendant une certaine période, le RNCREQ et le CRE Mauricie ont même partagé leurs ressources administratives. Encore aujourd'hui, ils continuent de travailler ensemble dans la réalisation de différents projets nationaux, particulièrement dans l'organisation du Forum sur l'énergie qui aura lieu à Shawinigan en novembre 2011. Cependant, la relation entre le CRE Mauricie et le RNCREQ n'est pas unilatérale. Au contraire, pour le CRE Mauricie, le RNCREQ joue un rôle primordial en facilitant l'échange d'information et en permettant le partage de l'expertise qui a été développée dans les différentes régions du Québec. C'est donc un atout précieux pour les conseils régionaux de l'environnement!

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie



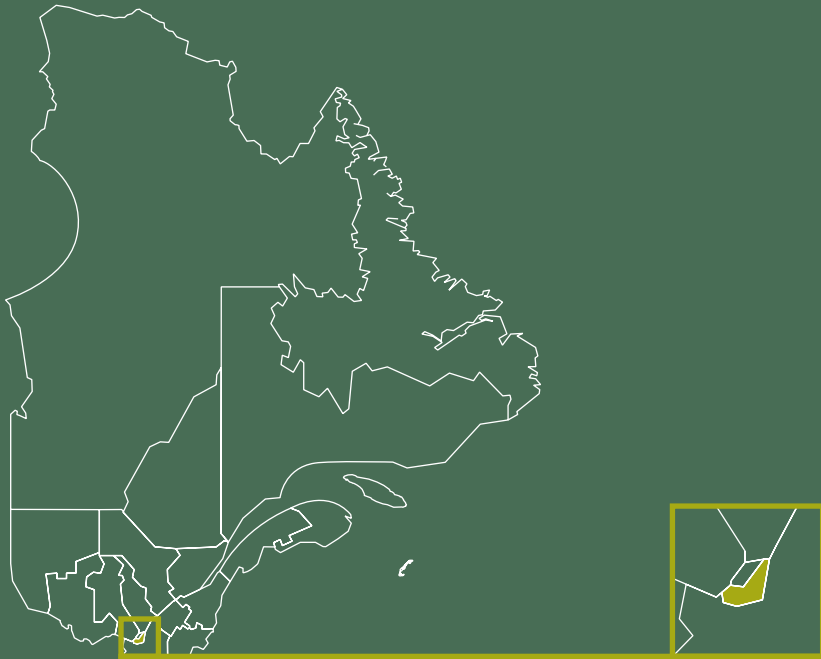
Région naturellement verte, l'Estrie est surtout rurale et son activité économique est le reflet de sa vaste couverture forestière et de ses terres fertiles, bien que plusieurs industries y soient solidement implantées. La ville de Sherbrooke est particulièrement dynamique en matière d'environnement et la région compte sur la force d'un créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales qui vient renforcer les initiatives régionales visant à réduire la dépendance au pétrole par le développement de la filière des bio-énergies.

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) s'est fait connaître dans sa région par des initiatives originales et mobilisatrices, telles que le mouvement *Estrie Zone Verte*, visant à faire rayonner les actions environnementales, et le Gala des prix d'excellence en environnement, qui a récompensé plus de 300 finalistes et lauréats et rejoint plusieurs centaines de personnes chaque année depuis près de 20 ans. L'implication du CREE dans les grands dossiers tels que les tables sur le transport, le mont Orford et la gestion des matières résiduelles,

ont forgé sa notoriété enviable dans la région. Aujourd'hui, son conseil d'administration est composé de 21 personnes impliquées dans toutes les sphères environnementales. Le CREE travaille selon une approche de collaboration plus que de confrontation, faisant valoir auprès des acteurs socio-économiques ses positions sur les enjeux environnementaux inhérents aux dossiers structurants de la région.

Le CREE a été au cœur de la création du RNCREQ et a particulièrement été impliqué dans l'adhésion de l'ensemble des CRE au réseau. Pierre Morency, l'actuel président du CREE, a joué ce rôle important de rassembleur des régions. Jean-Guy Dépôt, qui a occupé le poste de vice-président du RNCREQ durant plusieurs années, et d'autres administrateurs du CREE, ont laissé leur marque, notamment par leur implication dans les dossiers de l'eau et de la gestion des matières résiduelles.

## Conseil régional de l'environnement de Montréal



Située au milieu du fleuve Saint-Laurent, dans la partie méridionale du Québec, l'île de Montréal, d'une superficie de quelque 500 km<sup>2</sup>, oscille entre paysages urbains et naturels. Métropole de la province, elle est faite de contrastes. Géographiquement privilégiée sur le plan de la biodiversité et de l'agriculture, elle n'héberge plus aujourd'hui que de petites parcelles de nature et de terres cultivées. Caractérisée par une densité d'occupation du sol relativement élevée, voire en certains endroits très élevée, elle bénéficie d'un réseau de transport collectif développé mais bien insuffisant encore pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population et résoudre le problème de congestion grandissant qu'elle subit. Nantie d'un règlement important depuis de nombreuses années sur la qualité de l'air, elle voit les épisodes de smog croître en ville. Le fleuve est à ses portes, pourtant les fenêtres et les accès publics à l'eau sont encore limités. Des nombreux ruisseaux qui coulaient sur son territoire, il n'en reste qu'une douzaine, méconnus, pollués et pour beaucoup partiellement canalisés. Par la taille de sa population et le nombre d'entreprises et d'institutions, l'île de Montréal produit des quantités gigantesques de matières résiduelles, mais une grande majorité de ces matières est encore exportée à l'extérieur de son territoire pour y être enfouie.

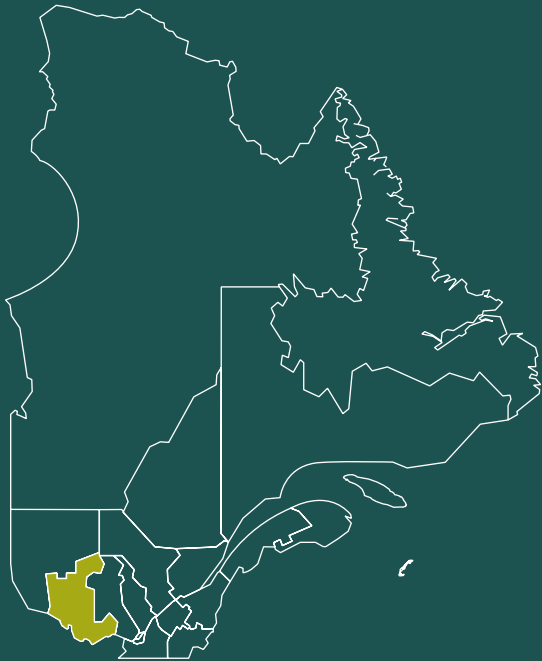


Le CRE-Montréal, depuis sa création en 1996, se penche sur l'ensemble de ces enjeux, majeurs en termes environnementaux et de qualité de milieu de vie. Dans cette perspective, l'organisme, en concertation et en partenariat avec ses membres, qui compte plus d'une centaine d'organisations, œuvre à informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs de la société montréalaise. Plusieurs dossiers d'envergure ont été ou sont au cœur des activités du CRE-Montréal. Citons la protection du mont Royal et des milieux humides, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur urbains, l'adoption du *Plan de gestion des matières résiduelles*, l'adoption d'un règlement sur les poêles à bois, la lutte aux changements climatiques, le financement des transports collectifs et leur développement, et, non les moindres, tous les projets d'infrastructures routières (rue Notre-Dame, pont de l'autoroute 25, complexe Turcot...). À ces dossiers s'ajoutent de nombreux projets élaborés au cours des années, comme la campagne Défi Climat, qui s'est ensuite étendue au Québec par le RNCREQ, la Patrouille verte et la campagne de verdissement dans les secteurs industriels *Révélez votre nature*.

Le CRE-Montréal participe également à la mise en œuvre du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*. Dans ce cadre, il est responsable de l'organisation du *Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal*, a produit plusieurs bilans des indicateurs de l'état de l'environnement et participe à la gestion du Réseau des partenaires, en collaboration avec la ville de Montréal et la Conférence régionale des élus de Montréal.

Parce que l'île de Montréal fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le CRE-Montréal travaille en collaboration avec les autres CRE de la CMM pour des prises de position communes sur des enjeux d'ampleur métropolitaine et contribue à l'élaboration de mémoires collectifs. De la même façon, le CRE-Montréal coopère avec le RNCREQ quand son expertise peut être mise à profit pour les dossiers à l'échelle du Québec.

## Conseil régional de l'environnement de l'Outaouais



Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) existe depuis 1991. Tout comme le RNCREQ, son premier président fut Marc Turgeon, homme de vision, il va s'en dire...

Par sa situation géographique à l'extrême sud-ouest du Québec où la rivière des Outaouais tient lieu de frontière entre le Québec et l'Ontario, le CREDDO a le privilège et l'inconvénient de souvent se trouver avec de multiples interlocuteurs fédéraux, ontariens et ottaviens dans certains dossiers, surtout ceux touchant l'eau, le transport, la qualité de l'air, puisque la nature ne s'arrête pas aux frontières.

Malgré le gros noyau urbain formé par Gatineau, l'Outaouais demeure une région de lacs, de rivières et de forêt. Celle-ci occupe près de 80% du territoire et, autre distinction, elle est à plus de 80% à tenure publique et de type feuillue et mixte. C'est donc un enjeu important pour le milieu rural qui ne représente que 25% de la population mais occupe 98% du territoire.

Plusieurs dossiers ont mis le CREDDO à l'avant-scène politique, notamment celui de son baptême du feu : le dossier de l'incinérateur qui s'inscrit dans la fermeture du dépotier du site Cook en 1991. Comme la région exporte toujours ses déchets, c'est un dossier à suivre. À la fin des années 90, le dossier du Viabus, voie rapide en site propre pour les autobus entre l'ancienne ville d'Aylmer et le

centre-ville de l'actuelle ville de Gatineau, est refusé par la population. Le projet renaît sous la forme du Rapibus, actuellement en construction dans le secteur est. Ensuite, vient la proposition de construction d'un terrain de golf dans le parc du Lac Leamy, géré par une agence fédérale, à l'endroit où la Gatineau se jette dans la rivière des Outaouais. Une campagne de mobilisation, menée par une coalition, conduit le CREDDO à chercher l'appui de la population afin d'arrêter ce projet qui menace des terres humides – un dossier touchant des enjeux fédéraux, provinciaux et municipaux.

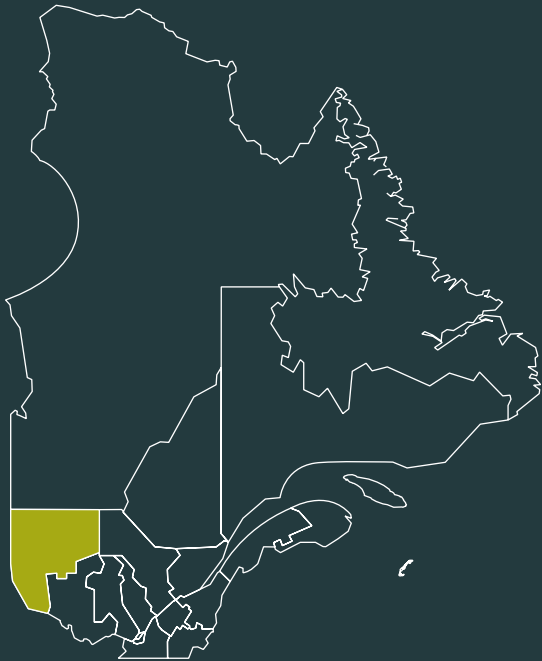
Cependant, le rôle premier du CREDDO demeure la sensibilisation et l'éducation, qu'il assume par sa représentation au sein de nombreux comités et commissions consultatives touchant des domaines variés, par la réalisation de campagnes de sensibilisation en partenariat avec d'autres organismes : multiples entrevues accordées dans les médias, programmes éducatifs auprès des écoles et du grand public, programme *ICI on recycle!* qui sensibilise industries, commerces et institutions à une saine gestion des matières résiduelles.

Enfin, le CREDDO réalise de modestes projets de recherche et d'inventaires, et de mise en valeur de l'environnement, dont celui de sentier flottant dans la baie McLaurin, souvent accompagné des nombreux stagiaires qu'il accueille.

L'appui de la population, même s'il ne se révèle pas toujours publiquement, permet au CREDDO de poursuivre son travail avec dynamisme, et il entrevoit les vingt prochaines années bien remplies !



## Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue



Fondé en 1995 sous l'impulsion de plusieurs groupes en environnement de la région, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) a misé sur la concertation comme stratégie d'action. La concertation lui permet de défendre ses idées auprès des acteurs du milieu, et ce, dans le plus grand respect. Notre organisme influence et contribue à modifier le développement pour faire de la région un milieu de vie accueillant.

Le CREAT s'est impliqué dès sa création dans des dossiers importants et actuels de la région. L'Abitibi-Témiscamingue comprend quatre Municipalités régionales de comté (MRC) et une zone hors MRC, la Ville de Rouyn-Noranda. La région compte soixante-cinq municipalités et quatorze autres territoires.

L'Abitibi-Témiscamingue est une région riche en ressources naturelles : mines, forêts, produits forestiers non ligneux et énergie. L'agriculture et la villégiature sont d'autres activités du territoire qui, tout comme l'exploitation des ressources naturelles, sont des enjeux environnementaux importants.

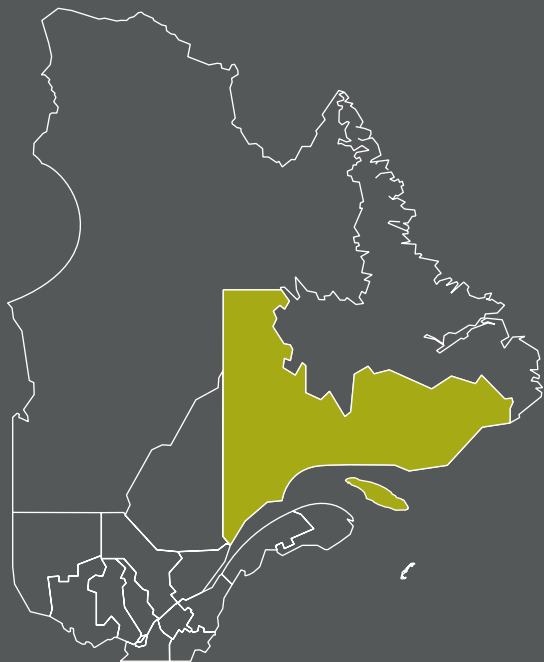
De plus, l'eau potable de la majorité de la population et des municipalités provient des eaux souterraines et la présence d'eskers assure une eau de qualité exceptionnelle. Le CREAT prête une attention spéciale à la particularité régionale de cette ressource vitale. La région étant parsemée de milliers de lacs et de rivières, nous participons activement à la protection de cette richesse.

Les actions du CREAT dans ces divers dossiers s'articulent autour d'objectifs visant à encourager les initiatives locales par la concertation, l'accompagnement, la formation et le développement de ressources communautaires. De plus, il est l'interlocuteur privilégié entre la région et les organismes suprarégionaux, et il formule des recommandations sur l'adoption de règlements ou de lois concernant l'environnement.

Le CREAT, par son implication, apporte au RNCREQ son expertise, particulièrement en ce qui concerne le dossier minier — le CREAT étant responsable du comité mines. Il siège également aux comités de la forêt, de l'eau et de l'agriculture. Il est à noter que sa présidente siège depuis plus de dix années au conseil d'administration.

Toutes ces activités permettent au CREAT de soutenir la cause environnementale et d'influencer le développement durable de notre région et du Québec.

## Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord



La Côte-Nord est une magnifique et vaste région de près de 240 000 km<sup>2</sup> (à peu près un huitième du Québec!) où vit, disséminée dans une quarantaine de communautés (trente-trois municipalités et dix communautés autochtones), une population d'un peu moins de 100 000 habitants. Situées respectivement sur le littoral de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, comme la très grande majorité des communautés de la région, les villes de Baie-Comeau et Sept-Iles sont le milieu de vie de plus de la moitié des Nord-côtiers.

Malgré une très faible densité de population et de vastes territoires naturels vierges ou très peu perturbés, les enjeux environnementaux sont nombreux et diversifiés. En ce qui concerne les enjeux forestiers, notons la raréfaction des vieilles forêts, la fragmentation du territoire forestier et la modification des habitats fauniques. L'activité minière, quant à elle, génère des préoccupations liées au paysage, à la pollution des sols et des eaux. Les activités uranifères, notamment, suscitent de fortes préoccupations et de vives réactions des populations locales. Le tiers des expéditions minérales du Québec étant effectuées dans la région, des problématiques liées au transport terrestre et maritime sont également présentes. Enfin, les objectifs de développement que s'est fixés le gouvernement du Québec dans la Stratégie énergétique 2006-2015 et

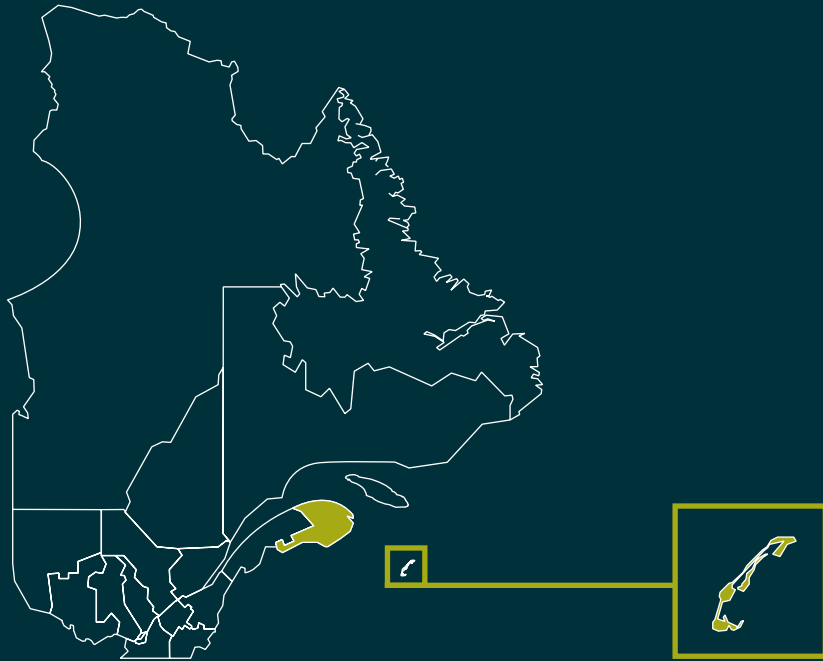
le Plan Nord, le projet en chantier de la Romaine, les activités de recherche pétrolière et gazière sur Anticosti et le spectre d'une reprise de telles activités dans le golfe du Saint-Laurent alimentent également maintes préoccupations.

En ce qui concerne la transformation des ressources naturelles, la région comporte plusieurs installations de première et deuxième transformations, qui sont d'importants consommateurs d'énergie et émetteurs de polluants. Enfin, d'autres dossiers, tels l'aménagement du territoire, la crise de la biodiversité, la gestion des matières résiduelles, les changements climatiques et leurs effets (érosion des berges, par exemple), la pêche commerciale et la culture des petits fruits, génèrent également nombre d'enjeux environnementaux.

Face à ceux-ci, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN) utilise, depuis sa création en 1992, des stratégies de concertation et de communication qui visent à favoriser une meilleure planification du développement, dans le respect des principes du développement durable. Avec près de vingt années de travail acharné et de concertation, il a su bâtir un solide réseau de partenaires qui facilitent son action et favorisent la diffusion de ses messages et valeurs. Il fournit aux différents décideurs et responsables de l'aménagement du territoire des avis éclairés et des outils adaptés à leurs besoins. Ses principales actions dans les dernières années ont été dans les dossiers forestier, énergétique et de la gestion des matières résiduelles.

Le CRECN est également un important contributeur aux travaux du RNCREQ. Par l'entremise de son directeur, le CRECN assume la coordination du comité forêt du RNCREQ depuis plus de trois ans, il est membre du comité de pilotage de la démarche de réduction de la dépendance au pétrole et du comité organisateur du Forum québécois sur l'énergie, et il contribue à plusieurs comités thématiques.

## Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine



Né d'une initiative citoyenne, le Conseil régional de l'environnement de l'Est-du-Québec (CREEQ) fut un des premiers CRE à voir le jour au Québec, en 1977. En novembre 1995, le CREEQ se scinde en deux CRE distincts : le CRE de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le CRE du Bas-Saint-Laurent.

Le CREGÎM a joué un rôle important dans la mobilisation citoyenne d'une région à l'autre du Québec, mobilisation qui a permis l'implantation d'autres conseils régionaux de l'environnement, maintenant chapeautés par un réseau fort impressionnant couvrant l'ensemble des régions du Québec, le RNCREQ. Depuis vingt ans, chaque CRE profite de la force d'un réseau très bien structuré favorisant les échanges interrégionaux. À l'inverse, les actions, les idées et les positions nationales véhiculées par le regroupement, obtiennent toute la crédibilité souhaitée grâce au soutien de tous les CRE qui aspirent toujours au consensus.

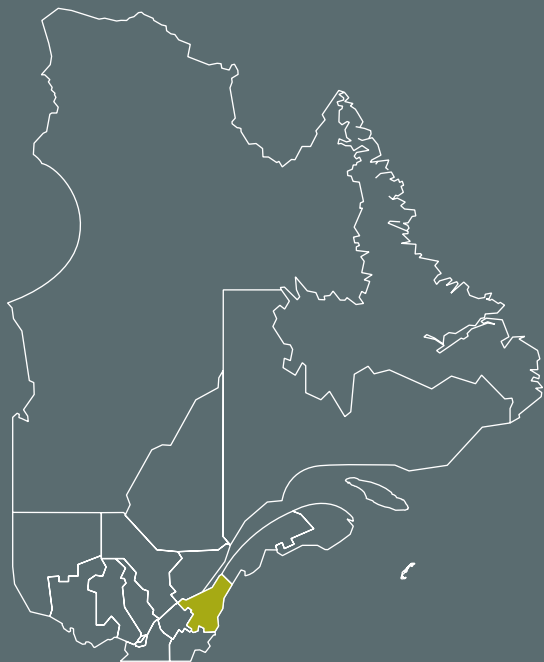
Couvrant un grand territoire et confronté aux contraintes géographiques particulières de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et sollicité sur une gamme de sujets tout aussi pertinents les uns que les autres, le CREGÎM se trouve face à un très grand défi de représentation de ses membres, de présence sur le territoire et de connaissance des enjeux spécifiques aux localités et aux thèmes abordés.

Depuis presque trente-cinq ans, il informe, sensibilise et conseille les décideurs, les leaders socio-économiques et la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à l'égard des enjeux du développement durable et de la protection de l'environnement, en misant sur la concertation et la représentation des acteurs régionaux, en agissant à titre d'organisme ressource pour le milieu et en s'appuyant sur la crédibilité dont il jouit dans sa région. C'est un organisme soucieux de faire avancer la société dans un cadre de valeurs qui placent les être humains et leur environnement à leur juste place.

Un sondage réalisé en 2009 auprès des membres du CREGÎM a permis à l'organisme de déterminer quatre orientations principales pour mener à bien sa mission en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine :

Informer et sensibiliser sur les enjeux environnementaux / Assurer une présence partout sur le territoire / Développer notre connaissance des enjeux environnementaux / Assurer la santé organisationnelle du CREGÎM (santé financière et ressources humaines).

Par l'entremise d'un processus de planification stratégique, le CREGÎM a également identifié cinq axes de priorité : le développement durable, les ressources naturelles, l'énergie, les matières résiduelles et les changements climatiques.



Si quelqu'un entreprend de résumer en une phrase la dynamique de la région Chaudière-Appalaches, il mentionnera invariablement qu'il s'agit d'une région empreinte de contrastes, qui bâtit son identité sur la force de sa diversité. Les gens l'ont occupée au tout début pour son potentiel minier, les ressources halieutiques du fleuve Saint-Laurent qui la borde, ses terres agricoles fécondes et sa forêt généreuse qui couvre encore aujourd'hui 70 % de son territoire.

Aujourd'hui, bien qu'un foyer majeur de population se soit construit dans la ville de Lévis (qui compte pour presque un tiers de la population régionale), les ressources naturelles demeurent au centre du développement régional. Les communautés qui peuplent de façon plus diffuse le reste du territoire ont adapté leurs pratiques pour s'harmoniser à des réalités changeantes. Elles se montrent très dynamiques dans les secteurs énergétique, agricole et forestier, sans oublier le secteur des services et le secteur industriel. Ce dynamisme est alimenté, entre autres, par les axes de transport constitués par les autoroutes 20 et 73 et le fleuve Saint-Laurent, repères touristiques et stratégiques pour les échanges commerciaux provinciaux et internationaux.

Les perspectives de développement régional sont axées principalement sur le savoir-faire de ses communautés, le potentiel avéré de production d'énergie verte et une utilisation durable des ressources et du territoire.

Depuis déjà vingt ans, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), par son travail de concertation, favorise la prise en compte des enjeux environnementaux dans plusieurs sphères du développement régional : énergie, foresterie, agriculture, gestion de l'eau, aménagement du territoire et développement industriel. Le CRECA, né d'une volonté régionale en 1991, rassemble des intervenants en provenance de secteurs d'activité variés : des groupes environnementaux, des commissions scolaires, des municipalités, des industries, ainsi que des représentants du milieu agricole et du milieu forestier. L'organisme compte actuellement 403 membres.

Une des grandes priorités du CRECA est d'apporter soutien et expertise à tous les intervenants régionaux (municipalités, MRC, divers regroupements et organismes, industries) en ce qui a trait à la mise en œuvre du développement durable. Ainsi, à l'échelle régionale et locale, il participe à des projets énergétiques, d'aménagement du territoire, de gestion de l'eau, de protection de la biodiversité, de gestion intégrée des ressources naturelles, de gestion des matières résiduelles, de transport et d'amélioration de la qualité de l'air. Notre organisme agit, entre autres, comme groupe-conseil en développement durable pour la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

L'influence du CRECA a, jusqu'ici, permis d'un côté d'intégrer le développement durable dans la planification stratégique régionale et, d'un autre côté, de sensibiliser les acteurs régionaux sur la prise en compte des principes de développement durable par l'entremise des projets concrets.

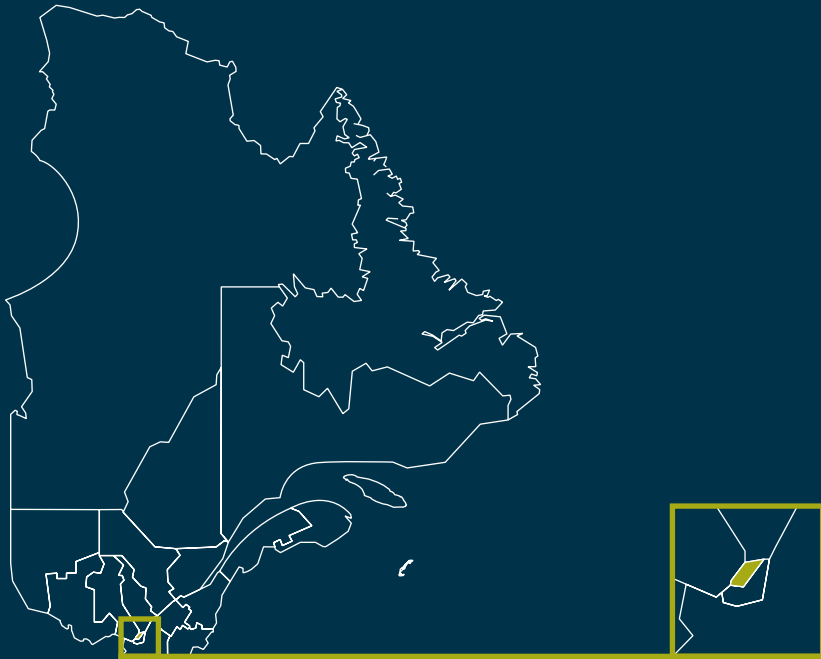
Au cours de ces vingt dernières années, le CRECA a périodiquement exercé un rôle de représentation du RNCREQ, en particulier dans les domaines de la gestion des matières résiduelles et de l'agriculture, et comme membre du conseil d'administration de l'IRDA. À titre de président du RNCREQ pendant de nombreuses années, Guy Lessard, président du CRECA, a eu le privilège avec ses coéquipiers de participer au renouvellement des ententes avec le MDDEP à quatre occasions. Il a aussi largement contribué à la démarche d'adoption de la Loi sur le développement durable et de la Loi contre les poursuites abusives. Actuellement, c'est d'ailleurs le CRECA qui pilote le comité développement durable au sein du RNCREQ.

En plus des projets qu'il mène ou dans lesquels il s'implique activement, le CRECA participe aux commissions, consultations parlementaires, audiences publiques régionales et provinciales traitant les différents enjeux environnementaux et de développement durable ayant une incidence sur notre région.

Il est indéniable que l'influence du CRECA permettra à l'avenir d'orienter le développement de la région Chaudières-Appalaches en faveur d'une prise en compte équitable des considérations environnementales, sociales et économiques.



## Conseil régional de l'environnement de Laval



En plein cœur de la grande région métropolitaine de Montréal, le Conseil régional de l'environnement de Laval œuvre depuis plus de seize ans à sensibiliser et à informer les intervenants régionaux et la population de Laval à l'égard de la protection et de l'amélioration de l'environnement.

Le CRE de Laval est géré par un conseil d'administration de huit administrateurs bénévoles aux compétences diverses qui poursuivent, de concert avec une équipe de trois permanents, un objectif commun, celui de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de la collectivité lavalloise.

Le CRE de Laval travaille de concert avec les ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pêches et Océan Canada, le Centre des services sociaux et de santé de Laval, la Cité de la Santé de Laval, le collège Montmorency, Ville de Laval, la Conférence régionale des élus, et bien d'autres organismes afin de trouver des solutions et des façons de faire qui favorisent le développement urbain tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.

Les sujets tels que la protection des espaces naturels (inventaire et caractérisation des milieux humides) et de la plaine inondable, le contrôle de l'utilisation des pesticides, la gestion des matières résiduelles, le développement du réseau cyclable, la promotion du transport collectif, l'aménagement du territoire [étude

des biotopes urbains et périurbains de la Communauté métropolitaine de Montréal – CMM), les changements climatiques, l'éducation relative à l'environnement, la révision du schéma d'aménagement de Laval ainsi que celui de la CMM, sont autant de préoccupations au cœur des activités du CRE de Laval. Les positions défendues par le CRE dans ces différents domaines convergent toutes vers l'amélioration de notre milieu de vie et vers une meilleure connaissance et utilisation de nos ressources et de notre territoire.

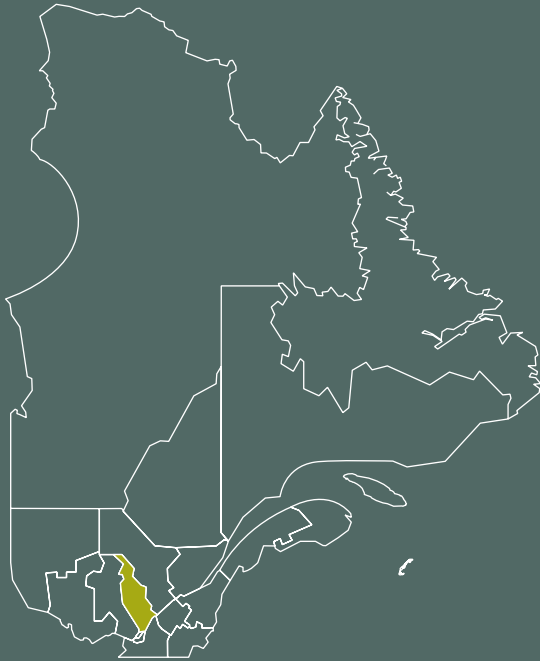
On constate à ce jour qu'il ne reste à peine 15 à 18% du territoire lavallois en milieux naturels. Le maintien de la diversité biologique et de la qualité du milieu de vie justifierait amplement l'acquisition de ces éléments du patrimoine naturel lavallois. Quant on sait que moins de 1% de ces espaces naturels a un statut d'aires protégées reconnu par le gouvernement du Québec, les Lavallois et Lavalloises ont de quoi être inquiets. Nous sommes actuellement loin des 8,4% d'aires protégées atteint au Québec et encore plus loin de l'objectif de 12% d'aires protégées pour 2015 à Laval, tel qu'envisagé par le gouvernement du Québec. Voilà un exemple d'enjeu majeur pour la région de Laval.

Il est aussi important de souligner la vigilance et la collaboration des citoyens sensibles à toutes ces questions, et pour qui la qualité de vie signifie davantage que le simple pouvoir de consommation.

Voilà en quelques mots la mission que s'est donnée le CRE de Laval.



## Conseil régional de l'environnement de Lanaudière



Le développement récent de la région de Lanaudière s'est fait essentiellement au rythme de celui de la couronne nord de Montréal. C'est en effet l'étalement urbain qui est responsable de l'expansion démographique accélérée de la région, la deuxième plus importante au Québec. Depuis la fondation du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) en 1991, la population s'est accrue de 34 %, soit un taux annuel moyen de 1,5 %.

Surtout urbaine et peuplée au sud, la région est dominée en son centre par une vaste plaine agricole et par la forêt mixte au nord. Les activités économiques y sont diversifiées selon leur localisation : industrielles, agricoles, forestières et touristiques. Bien sûr, les problématiques environnementales découlant de ces activités sont elles aussi très diversifiées.

Le CREL se veut le défenseur du droit de la population lanaudoise à un environnement sain. Il plaide donc la conservation de l'intégrité du milieu naturel et propose des projets à caractère environnemental, des moyens d'action et des stratégies pour solutionner les problèmes environnementaux. Les principaux domaines d'activité du CREL sont la lutte aux changements climatiques, l'éducation environnementale, la gestion des matières résiduelles, la protection des milieux naturels, la promotion du développement durable et la gestion de l'eau. C'est par la concertation que le CREL agit auprès des intervenants régionaux,



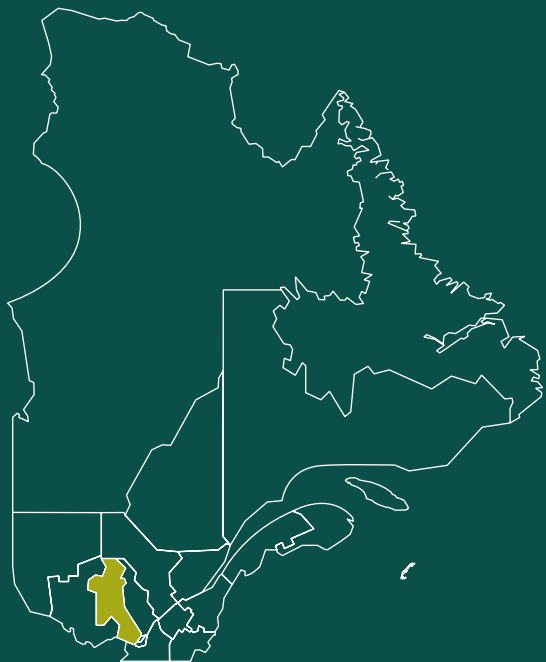
ainsi que par la consultation du public. Reconnu par la Conférence régionale des élus de Lanaudière comme l'organisme structurant dans Lanaudière en matière d'environnement, le CREL est membre du conseil d'administration de la CRÉ Lanaudière et commissaire à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). Il siège aussi au conseil d'administration de nombreux autres organismes.

Au fil des années, le CREL a su tailler sa place dans le domaine de l'environnement dans Lanaudière et ce, grâce au soutien d'un *membership* fort et diversifié. Le CREL a aussi réussi à concilier ses positions écologistes et sa mission de concertation, tout en demeurant une référence crédible en matière d'environnement et, plus généralement, de développement durable.

Concrètement, le CREL a réalisé de nombreux projets et activités : développement d'activités liées à la récupération et au recyclage, à l'éducation environnementale, à la lutte aux changements climatiques; mise en place de groupes environnementaux, d'organismes de bassins versants, d'entreprises d'économie sociale; organisation et participation à de multiples tables de concertation régionales et de comités de travail; prise de position et rédaction de mémoires, notamment sur la gestion des matières résiduelles et les transports.

Le CREL compte parmi les fondateurs du RNCREQ en 1991. Depuis la fin des années 90, il a fourni au regroupement son expertise en gestion des matières résiduelles. Depuis plus de dix ans, son directeur, Gilles Côté, est vice-président du RNCREQ. C'est ainsi que le CREL a toujours eu à cœur le fonctionnement harmonieux du réseau des CRE et a constamment favorisé le développement en son sein d'initiatives structurantes pour l'ensemble des CRE et pour l'environnement au Québec.

## Conseil régional de l'environnement des Laurentides



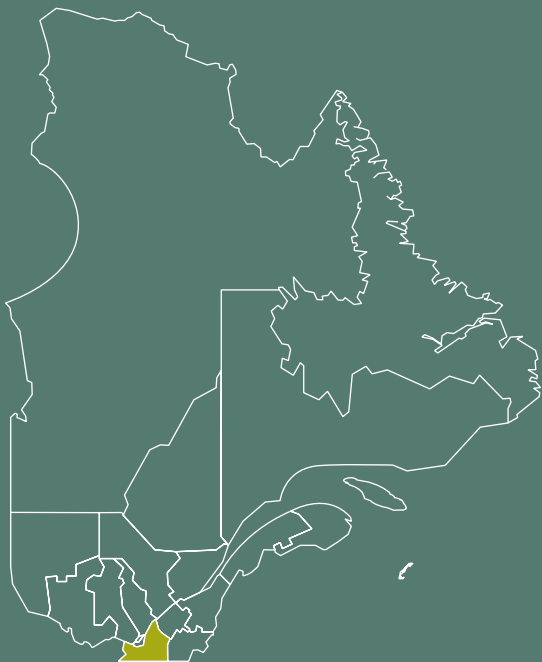
Le Conseil régional de l'environnement Laurentides, fondé en 1995 par des groupes environnementaux, a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il privilégie une action concertée et la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

La région des Laurentides s'étend sur 22 500 km<sup>2</sup>. Composée de huit MRC, soixante-seize municipalités et onze territoires non organisés, sa population atteint en 2011 près de 550 000 habitants. La beauté et la diversité de ses paysages, dont l'accessibilité est favorisée par la proximité d'un large bassin de population, font des Laurentides la région la plus visitée et la plus achalandée du Québec, après les villes de Québec et de Montréal. L'attrait suscité par un patrimoine naturel exceptionnel fait aussi des Laurentides un territoire fortement convoité pour le développement résidentiel, récréotouristique et de villégiature. Ces vocations contribuent dans une large mesure au développement socio-économique de la région. Cet achalandage, associé à une forte croissance démographique, représente une menace pour ce territoire majestueux composé de lacs, de montagnes, de forêts et de rivières, mais aussi une opportunité de modifier nos comportements.

Riche de plusieurs milliers de lacs, dont certains manifestent des signes inquiétants de dégradation, la région des Laurentides se mobilise depuis 2003 pour protéger cette ressource d'une valeur inestimable. Avec ses nombreux partenaires et experts, fortement appuyé par le monde municipal, et sa chargée de projet spécialiste en écologie aquatique, le CRE a développé une expertise unique en matière de santé des lacs avec le projet *Bleu Laurentides* et ses outils d'accompagnement de la surveillance volontaire. Il a également organisé, en collaboration avec le RNCREQ, deux forums d'envergure nationale sur les lacs, en 2006 et 2008. Ils ont rassemblé les gestionnaires, les ONG, les gouvernements, les usagers et les experts afin de stimuler, au moyen d'échanges et de partage de connaissances, un mouvement de responsabilisation face à la problématique affectant cette richesse collective que sont les milieux lacustres.

Suite à un exercice de planification stratégique en 2009, le CRE a opéré un virage en décidant d'élargir ses champs de compétences. Les projets sur l'énergie, les changements climatiques et la gestion des matières résiduelles, entre autres, permettent au CRE Laurentides d'étendre et de renforcer son réseau de partenaires sur tout le territoire. Il est bien représenté au sein d'autres organismes et institutions par une trentaine de sièges occupés et une forte participation aux rencontres régionales et infrarégionales, comptant sur un conseil d'administration de treize administrateurs, une équipe de six permanents et une dizaine de stagiaires annuellement. Le CRE accroît ainsi sa présence dans tous les secteurs, diversifie ses champs d'intervention et son expertise pour devenir le leader et l'organisme de référence en environnement dans les Laurentides.

## Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

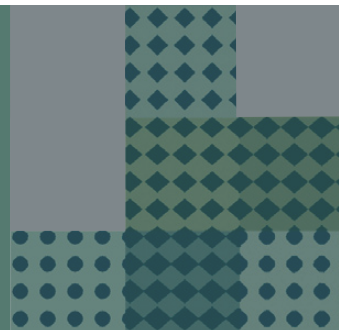


La Montérégie est la deuxième région la plus peuplée du Québec avec une population de 1 432 243 habitants, soit 18,3% de la population du Québec. En outre, l'Institut de la statistique du Québec indique dans ses projections 2006-2031 que la Montérégie atteindra vraisemblablement une population de 1 679 193 habitants en 2031, soit une croissance de 21 % par rapport à 2006. Ainsi, la Montérégie sera la région qui accueillera le plus grand nombre d'individus!

La Montérégie, prisée pour ses paysages exceptionnels et bucoliques, ponctués par les montérégiennes, est une région à la fois urbaine, agricole, industrielle et touristique. Un merveilleux laboratoire pour la mise en œuvre du développement durable et de la concertation!

C'est sur cette toile de fond qu'est né le Conseil régional de l'environnement (CRE Montérégie) en 1989. Après avoir créé deux des cinq bassins versants de la région, il prend résolument le virage du développement durable dès le début des années 2000.

Son rôle de concertation et de négociation dans toutes les sphères, dans un contexte de développement durable, a été particulièrement important au cours des dernières années, dans les controversés dossiers de l'industrie porcine, de l'industrie éolienne, du pipeline Saint-Laurent, des gaz de schiste, des îles de



Boucherville, etc. Ce qui caractérise le CRE Montérégie est l'attitude de « la main tendue », notamment vis-à-vis des organisations aux prises avec des problèmes environnementaux, l'aide à la résolution de problèmes et l'appui pour créer le dialogue avec les citoyens ou parties antagonistes.

En 2003, le CRE se démarque en réalisant un cadre opérationnel en développement durable pour la Montérégie, qui devient ainsi la première région à se doter d'un tel outil. Sur cette lancée, de 2004 à 2006, en partenariat avec plusieurs municipalités et Forum jeunesse, le CRE élabore un vaste projet de mise en œuvre du développement durable. Ainsi naît le premier Agenda 21 au Québec pour Sorel-Tracy, ainsi qu'une trousse d'outils pour le développement durable.

Dans la même période, il se distingue en recevant un prix Phénix de l'environnement dans la catégorie « Éducation et sensibilisation ». Ce prix vient souligner l'excellence du travail du CRE Montérégie dans le cadre d'un projet d'accompagnement de dix MRC pour l'élaboration des premiers plans de gestion des matières résiduelles et l'utilisation d'une méthode novatrice de consultation dite de « consensus informé ».

Depuis, le CRE Montérégie a multiplié ses actions de mise en œuvre du développement durable, par la réalisation de nombreux plans stratégiques en développement durable et, en corolaire, l'élaboration de plans d'action en développement durable.

Toujours à la fine pointe de l'innovation, il s'est doté récemment d'une équipe de spécialistes en changements climatiques et met sur pied plusieurs projets issus de l'Action 21 du Gouvernement du Québec, notamment les programmes *Climat Municipalités* et *Coupez le moteur*. Plusieurs autres projets de quantification et bilans de GES sont également en cours.

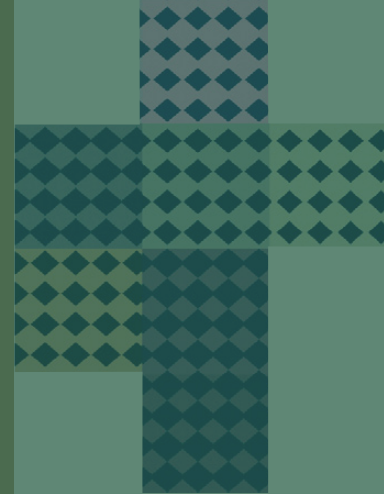
À plusieurs égards, le CRE Montérégie est un pionnier et entend le demeurer.

## Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec



Au cœur de la plaine du Saint-Laurent, le Centre-du-Québec occupe une position stratégique sur plusieurs plans. En fait, il s'agit d'un territoire où se côtoient la diversité et les contrastes. On y retrouve près de 49 000 hectares de milieux humides, soit près de 7% du territoire, et 90% de la superficie consacrée à la culture de la canneberge au Québec. Dans cette région, on trouve deux grands lieux d'enfouissement de matières résiduelles ainsi que le « Berceau du développement durable », Victoriaville. Seule région du Québec à posséder une centrale nucléaire, le Centre-du-Québec accueillera bientôt un site d'expérimentation de panneaux solaires. Bien que les activités agricoles et agroforestières dominent sur son territoire, la région possède l'un des plus grands parcs industriels au Canada, à Bécancour, et le dynamisme industriel de Drummondville, la plus grande ville de la région, est souvent cité en exemple au Québec.

C'est sur cette toile contrastée que l'expertise du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) se construit depuis quelques années. Né en 1997, le plus jeune des CRE s'est rapidement retrouvé au cœur des conflits reliés aux impacts de l'activité agricole au début des années 2000. Il s'est d'ailleurs enraciné dans une culture de concertation régionale à travers son implication active dans les différents chantiers ou consultations sur l'industrie porcine, sur une agriculture respectueuse de l'eau, sur la gestion de l'eau par bassin versant, etc.



Aujourd'hui, le CRECQ se distingue, entre autres, par son apport important dans les différents débats régionaux et nationaux sur l'énergie, tels ceux touchant le gaz de schiste, le nucléaire, le thermique ou l'éolien. Toujours dans un esprit de concertation régionale, dans le cadre des *Rendez-vous de l'énergie*, le CRECQ réunissait l'automne dernier près du quart des maires et mairesses de la région, en plus de nombreux autres intervenants régionaux, afin de les sensibiliser aux impacts néfastes de notre dépendance au pétrole et de les amener à réfléchir aux solutions à envisager.

Dans le domaine de la protection du patrimoine naturel, le CRECQ demeure très actif. Depuis 2005, il a contribué à la protection de nombreux milieux exceptionnels sur son territoire, dont la grande tourbière de Villeroy, et de nombreuses espèces à statut précaire, dont la tortue des bois. Son expertise en intendance des habitats est maintenant reconnue bien au-delà du Centre-du-Québec.

Dans un proche avenir, le CRECQ renforcera considérablement son réseau de partenaires du secteur économique. Grâce à son approche de concertation, l'organisme a réussi récemment à mobiliser de nombreux partenaires de ce secteur dans un projet d'intégration du développement durable en entreprise.

Le CRECQ s'est particulièrement impliqué dans la planification stratégique du RNCREQ, avec le souci de clarifier le rôle spécifique du regroupement dans le milieu environnemental et de définir ses stratégies d'intervention. Il a travaillé à rallier les membres autour d'un positionnement qui encadre toutes les actions de communication.

## **La parole aux partenaires et collaborateurs**





La **Maison du développement durable** est très fière de compter le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec parmi ses membres fondateurs. Cette collaboration témoigne bien de la volonté du Regroupement de créer une synergie avec les autres acteurs du développement durable au Québec.

Bon 20<sup>e</sup> anniversaire !

Le RNCREQ est un allié de longue date d'**ENvironnement JEUnesse**. Bien que visant un public différent, les deux organisations ont souvent joué le rôle d'intermédiaire ou d'initiateur de partenariat entre différents organismes environnementaux québécois et d'autres acteurs publics ou privés. Également, ils cherchent tous deux constamment à répondre efficacement, et avec innovation, aux besoins de l'ensemble de leurs membres, et ce, partout dans la province.



L'équipe du RNCREQ a fait appel à **Mise au jeu** pour sensibiliser les citoyens et leurs élus aux enjeux du développement durable. En joignant nos expertises, nous avons créé la pièce de théâtre forum *Acteurs de changement* suscitant débat, dialogue et inspiration à travers le Québec. En plus de partager les valeurs sociales et environnementales du RNCREQ, nous partageons aussi vingt ans d'existence. Longue vie durable à nos organisations !

Vingt ans d'existence et d'action environnementale, quinze ans de collaboration et de partenariats fructueux avec **Vivre en Ville...** Toute l'équipe vous tire son chapeau pour le travail et la motivation sans faille dont vous faites preuve et espère pouvoir collaborer encore longtemps à l'atteinte de nos objectifs communs pour l'aménagement durable de nos villes et villages ! Merci et bravo !



Le **Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)** est fier de souligner les vingt ans d'existence du RNCREQ. Depuis maintenant plusieurs années, le CQDE et le RNCREQ ont su développer une collaboration étroite qui permet à nos deux organismes de toujours mieux accompagner la population québécoise en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Bravo à tout votre réseau qui, dans les différentes régions du Québec, porte le message du droit à un environnement de qualité.

Le CQDE souhaite longue vie au RNCREQ et puisse notre collaboration se poursuivre encore longtemps, au bénéfice de la qualité de nos milieux de vie !



Au nom de toute l'équipe du **Réseau des ingénieurs du Québec**, nous souhaitons un très joyeux anniversaire au RNCREQ avec qui nous travaillons en matière de développement énergétique du Québec et mobilité durable depuis maintenant deux ans. C'est toujours un plaisir de pouvoir contribuer de près ou de loin à promouvoir le développement durable et encourager par nos services spécialisés des acteurs aussi engagés que le RNCREQ.

Bravo à tout votre réseau pour vos efforts quotidiens en faveur de l'environnement !

Nous sommes fiers d'être votre partenaire et vous pouvez compter sur notre soutien pour de futurs projets !

**Yves Lavoie, ing., président**





*Si vous voulez aller vite, voyagez seul.*

*Si vous voulez aller loin, voyagez ensemble.*

Ce proverbe africain en dit long sur l'importance du réseautage et du partenariat qui est au centre de la mission du RNCREQ. C'est un pilier du mouvement environnemental québécois. Sans lui, le point de vue des régions serait trop souvent absent des débats environnementaux. Aussi, les nombreuses collaborations entre **Équiterre** et le RNCREQ ont porté fruits; pensons seulement au développement de l'énergie éolienne, au Défi Climat et, tout récemment, à la construction de la Maison du développement durable. Équiterre, qui célébrera aussi ses vingt ans en 2013, est ravi de compter le RNCREQ comme un partenaire et, surtout, de compter ses militants comme des amis.

Bon anniversaire !

**Sidney Ribaux,**  
co-fondateur et coordonnateur général

Amnistie internationale célèbre cette année ses cinquante ans de victoires pour la justice et la liberté. Nous sommes heureux de partager la Maison du développement durable avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec qui fête, lui, ses vingt ans. Nous nous souhaitons un voisinage fécond !

AMNISTIE  
INTERNATIONALE  
amnistie.ca



Je souhaite un très joyeux anniversaire au RNCREQ. En tant qu'avocate pratiquant en droit de l'environnement, de l'énergie et de la conservation des milieux naturels, je suis heureuse de collaborer depuis près de dix ans avec le RNCREQ et ses membres, et de contribuer ainsi à la promotion du développement durable et au respect des droits des citoyens en matière d'environnement.

**M<sup>e</sup> Annie Gariépy, avocate et biologiste**

Il me fait plaisir de souligner les vingt ans du RNCREQ, auquel j'ai le plaisir d'offrir mes services à titre de comptable depuis quelques années. Je suis fier de collaborer avec un organisme qui a à cœur la protection de l'environnement et le développement durable, avec vigueur et rigueur.

Bon 20<sup>e</sup> anniversaire et continuez votre excellent travail !

**Yvon Proulx, CGA**



Le Centre Hélios est heureux de souligner l'anniversaire du RNCREQ, avec qui nous travaillons en matière d'énergie depuis plus de dix ans. Le RNCREQ est un acteur de plus en plus important au Québec et nous sommes fiers de pouvoir offrir nos services à un organisme aussi compétent et engagé. C'est un privilège de collaborer avec vous, et soyez assurés de tout notre soutien pour vos projets à venir !

**Philippe Raphals, directeur**



**Pauline Marois**  
Députée de Charlevoix  
Chef de l'opposition officielle  
à l'Assemblée nationale



### Un Québec vert et bleu

C'est très émouvant de voir ce que sont devenus les conseils régionaux de l'environnement (CRE) au Québec. Quand, avec bien d'autres, j'ai soutenu leur développement, nous étions loin de nous douter de l'envergure qu'allait prendre le réseau.

Vingt ans plus tard, alors que l'environnement a pris une place centrale dans notre vie démocratique, on peine à imaginer un Québec sans conseils de l'environnement.

Nous sommes maintenant à l'aube d'une transformation en profondeur, alors que le Québec doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre, électrifier ses transports, préserver ses écosystèmes et réaliser son indépendance énergétique en réduisant ses importations d'hydrocarbures. Au Parti Québécois, c'est ce que nous appelons *un Québec vert et bleu*.

Il y a là tout un chantier qui demandera beaucoup de sensibilisation et une grande mobilisation de la population. Plus que jamais, le Québec a besoin des CRE. S'ils n'existaient pas, il faudrait les inventer !

---

Vingt ans et plus vert que jamais !

Au cours des vingt dernières années, et maintenant bien enraciné dans son milieu, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement a su s'imposer comme un acteur majeur en matière d'environnement. L'**Union des producteurs agricoles**, qui travaille elle aussi depuis vingt ans au développement d'une agriculture durable et à la protection du territoire agricole, salue cette précieuse contribution. Grâce à son approche constructive axée sur les solutions, le Regroupement et ses CRE ont su créer des ponts avec le milieu agricole, cultiver des partenariats stratégiques et mettre de l'avant des projets novateurs. Encore la preuve que l'agriculture et la protection de l'environnement peuvent être des alliés naturels !



---

Le **Conseil patronal de l'environnement du Québec** est heureux de souhaiter un joyeux anniversaire au RNCREQ pour ses vingt années de concertation et d'action. Le rôle important qu'il joue au niveau de la concertation et de l'acceptabilité sociale, l'ouverture d'esprit et les initiatives novatrices dont il fait preuve, son engagement sur l'ensemble du territoire du Québec et son expérience du développement durable régional font du RNCREQ un interlocuteur de premier ordre pour le CPEQ et nous sommes fiers de collaborer avec cette organisation qui a contribué grandement à l'évolution de notre pensée au cours des dernières années. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'expertise de l'équipe du RNCREQ et nous espérons que notre collaboration se poursuivra et évoluera au cours des prochaines années.



**Thomas Mulcair**  
Député fédéral d'Outremont  
3333, Chemin Queen-Mary  
Bureau 310  
Montréal, QC, H3V 1A2  
thomas.mulcair@parl.gc.ca  
514 736-2727



Vingt ans... Quel bel âge !

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec – RNCREQ pour les intimes – fête cette année ses vingt ans. Que de batailles menées depuis afin de protéger notre patrimoine environnemental et promouvoir le développement durable tout en gardant à l'esprit l'intérêt des citoyens !

Grâce au dévouement sans faille de ses administrateurs bénévoles, le réseau soutient les seize conseils régionaux de l'environnement dans leurs missions. Présent dans de nombreux dossiers, gestion et protection de l'eau et des forêts, changements climatiques, énergie..., le RNCREQ est un interlocuteur compétent et incontournable dont l'utilité et l'efficacité ne sont plus à démontrer.

Bon anniversaire et merci au RNCREQ de faire en sorte que notre avenir soit VERT !

Toute l'équipe du **Fonds d'action québécois pour le développement durable** profite de l'occasion des vingt ans du RNCREQ pour souligner l'importance de bénéficier au Québec d'un réseau de professionnels capables d'unir les régions dans leurs voix et leurs actions en développement durable tout en répondant à de multiples réalités.

La cohésion de ce réseau s'est forgée et se poursuit à travers les idées, la croyance et la persévérance de plusieurs têtes fortes et toute la diplomatie de son porte-étendard.

Ainsi, trinquons au plaisir de travailler encore longtemps de concert avec le RNCREQ !



L'équipe de **Distantia** souhaite un très bel anniversaire au RNCREQ, équipe avec qui nous travaillons depuis plusieurs années déjà. C'est toujours un plaisir de pouvoir contribuer de près ou de loin à promouvoir le développement durable et encourager par nos services spécialisés un organisme aussi engagé que le RNCREQ. Un gros bravo à toute l'équipe pour leurs efforts en faveur de l'environnement, et ce, quotidiennement depuis maintenant vingt ans. Nous sommes fiers de vous compter parmi nos clients et espérons continuer à contribuer à la qualité de votre image !



RECYC-QUÉBEC tient à souhaiter un bon 20<sup>e</sup> anniversaire d'existence au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Comme la Société a célébré ses vingt ans de création l'an dernier, nous savons à quel point les efforts déployés durant toutes ces années et l'implication quotidienne en faveur de l'environnement sont synonymes de fierté et d'engagement.

La présence en région du RNCREQ et son vaste réseau d'acteurs mobilisés sur l'ensemble du territoire québécois représentent des atouts considérables pour développer des partenariats stratégiques visant tant à protéger l'environnement qu'à promouvoir le développement durable. Par sa contribution et son action soutenue à favoriser la concertation, le RNCREQ confirme l'importance de son rôle au Québec.

RECYC-QUÉBEC est fière d'appuyer la mission du RNCREQ et d'être son partenaire, notamment dans le cadre du programme ICI ON RECYCLE! et félicite toute l'équipe pour l'ensemble de ses réalisations des vingt dernières années.



Vingt ans déjà que le RNCREQ œuvre à protéger l'environnement. Bravo! La **Coalition BOIS Québec** est heureuse d'avoir été partenaire, au cours des deux dernières années, d'une organisation aussi dynamique, crédible et ouverte aux partenariats. À cet effet, la participation de la Coalition BOIS Québec comme partenaire de la campagne Défi Climat, tant au niveau national que régional, nous a permis de porter un message commun, celui de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Nous en sommes très fiers. Longue vie au RNCREQ et à tout son réseau!



**Médecins francophones du Canada** souhaite un très joyeux anniversaire au RNCREQ pour ses vingt ans. À titre de partenaire, le RNCREQ contribue par sa mobilisation et ses actions à appuyer notre engagement à promouvoir une approche centrée sur les problématiques environnementales en santé.

Devant l'émergence de plus en plus fréquente de problèmes de santé liés à l'environnement, nous sommes engagés dans des projets concrets qui proposent des interventions efficaces pour améliorer l'environnement, réduire les menaces sur notre santé et sensibiliser le milieu de la santé à cet égard.

Nous remercions l'équipe du RNCREQ et ses membres pour leur collaboration et nous souhaitons une longue vie à notre partenariat!

**Céline Monette, directrice générale**



Bravo au RNCREQ! Vingt années de leadership en développement durable, ce n'est pas rien. Vingt années de représentations crédibles, de solutions sensées, d'éducation et de travail acharné...

Chez **Dunsky Expertise en Énergie**, nous sommes fiers d'avoir pu vous compter parmi nos clients qui œuvrent pour un « Québec efficace » sur le plan énergétique. Nous sommes persuadés, comme vous, que le Québec peut, autant que ses voisins, bénéficier de tous les avantages économiques, sociaux et environnementaux liés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. Des bénéfices qui, plus que pour toute autre option, reviennent principalement aux régions qui y participent.

Continuez votre excellent travail – pour que le Québec se porte encore mieux dans vingt ans.

**Philippe Dunsky, président**







**Scott McKay**  
Député de L'Assomption  
Porte-parole du Parti Québécois  
en matière d'environnement,  
de développement durable et des parcs



En tant qu'environnementaliste convaincu et éternel écologiste infatigable, je considère qu'il va de soi de célébrer les vingt ans du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec. De par son réseau étendu aux différents conseils régionaux de l'environnement, le RNCREQ a une influence considérable auprès de divers acteurs du milieu socio-économique et politique.

Nous avons besoin que des gens influents puissent s'unir autour de la cause environnementale, dans une atmosphère de solidarité, d'équité et de démocratie. Mon rôle de député du Parti Québécois à l'Assemblée nationale du Québec me permet également de mettre en pratique ces valeurs fondamentales, qui nous animent simultanément. C'est d'ailleurs sous un gouvernement du Parti Québécois qu'un programme de reconnaissance et de soutien financier avait été mis sur pied afin d'appuyer le RNCREQ en 1995.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons pu être témoins de plusieurs démonstrations visant à faire avancer une multitude de dossiers environnementaux, dans une perspective de développement durable. On a pu le constater notamment dans les dossiers de protection des milieux humides, de gestion des matières résiduelles et, plus récemment, pour la défense de l'intérêt public dans le dossier des gaz de schiste. Votre regroupement coalisé demeure donc nécessaire plus que jamais!

Longue vie au RNCREQ!

WEBTV.COOP est heureuse de souligner les vingt ans du RNCREQ et de contribuer à l'atteinte de ses objectifs par des services de communication économiques et écologiques.

Savez-vous qu'un participant à une conférence produit en moyenne 30 kg de déchets en trois jours? C'est cinq fois plus de déchets que dans son quotidien et 640 kg de gaz à effet de serre, ce qui équivaut à l'émission d'une voiture moyenne pendant un mois. Par ses webdiffusions en direct et son service de vidéos sur demande, WEBTV.COOP rend disponible pour des milliers de citoyens les conférences et les activités du RNCREQ en réduisant au minimum l'impact écologique des communications essentielles à la défense de l'environnement.

Plus écologiques, plus efficaces, plus conviviales et plus économiques, ces communications sur Internet s'inscrivent également dans une politique d'information durable, car leur durée de vie est infiniment plus longue que toute information sur support papier.

Fidèles aux valeurs qui l'ont fait naître et afin de lutter contre la production des gaz à effet de serre et de réduire vos frais de réunion, WEBTV.COOP vous offre un tout nouveau service de visioconférences révolutionnaire permettant de relier plusieurs dizaines de webcams simultanément sans problème de bande passante. Ce service est en accès gratuit pour trois mois.

Bon anniversaire au RNCREQ!

**Pierre-Alain Cotnoir, président**





**Hélène Laverdière**  
**Députée de Laurier-Sainte-Marie**  
1001, Maisonneuve Est, bureau 507  
Montréal, QC  
H2L 4P9  
helene.laverdiere@parl.gc.ca  
514 522-1339



Mobilisation, solidarité, recherche de solutions et, surtout, protection de notre environnement et de notre milieu de vie : quels beaux projets portent le RNCREQ ! Ce sont des forces comme celles-là dont nous avons besoin pour protéger notre futur, et celui de ceux qui nous suivent. Car, quoiqu'on en dise, notre planète, que l'on parle de changements climatiques ou de son coin de jardin, c'est la source de notre vie et sans elle, plus d'économie, de politique ou de culture. C'est pourquoi c'est une de mes préoccupations premières. Je me demande souvent de quoi aura l'air notre monde dans vingt ou trente ans et je suis inquiète. Moins pour moi que pour tant d'autres que j'aime et qui auront à porter les conséquences de nos choix d'aujourd'hui. Et le temps presse. Nous pouvons changer le monde, mais il ne faut plus tarder. Heureusement, il y a ces organisations comme le RNCREQ qui mettent tout leur courage, leur vision et leur professionnalisme à cet effet. Bravo ! Et laissez-moi savoir si je peux vous aider en quoique ce soit.

---

Entre la passion des groupes écologistes militants... l'intérêt financier des entreprises... et le rôle de juge et partie de l'État... réussir à faire du Québec une société prospère fondée sur une économie verte et durable exige de la vision, de l'analyse, du travail, de la concertation, des connaissances, de l'objectivité et du leadership.

Voilà le rôle clé et essentiel du milieu joué depuis vingt ans par le RNCREQ, les CRE et leurs gens, partout au Québec. Cette pertinence contribuera au succès !

**Philippe Poitras, M.Sc., citoyen**

---

Au nom du conseil d'administration et de l'équipe de **GaïaPresse**, je me joins à tous vos amis et partisans pour vous souhaiter un très joyeux anniversaire.

Partenaire de premier ordre dans la création de GaïaPresse, le RNCREQ nous a soutenus positivement dans notre développement, et ce, depuis maintenant près de cinq ans.

Nous estimons que le RNCREQ est un acteur majeur dans le paysage environnemental du Québec. De par sa vision, son respect de la diversité des opinions, par sa contribution à favoriser la concertation et par ses stratégies axées sur la recherche de solutions, le RNCREQ participe à l'évolution de la société québécoise. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur son appui et son expertise, en tout temps.

Je souhaite longue vie à votre organisation unique et j'espère que notre partenariat se poursuivra encore bien des années.

Bien cordialement,

**Denise Proulx, présidente et directrice générale**

## **L'histoire du RNCREQ en un clin d'œil**

|      | Présidents du RNCREQ               | Ministres de l'environnement   | Enjeux environnementaux   | Faits saillants RNCREQ   |
|------|------------------------------------|--------------------------------|---|--|
| 1991 | Marc Turgeon (1991 – 1994)         | Pierre Paradis (1989 – 1994)   |   | Fondation du RNCREQ, comptant huit CRE : Saguenay-Lac-St-Jean, Est-du-Québec (CREEQ), Capitale-nationale, Estrie, Montérégie, Outaouais, Chaudières-Appalaches, Lanaudière   |
| 1992 |                                    |                                | Sommet de la Terre de Rio : Convention sur la diversité biologique et la Convention cadre sur les changements climatiques     | Fondation CRE Côte-Nord  |
| 1993 |                                    |                                | Commission générique sur la gestion des forêts<br>Projet Grande Baleine   | Négociations pour le financement des CRE   |
| 1994 |                                    |                                |   |  |
| 1995 | Pierre Morency (1994 – 1996)       | Jacques Brassard (1994 - 1996) | Débat public sur l'énergie<br>Audiences génériques du BAPE sur les déchets  | Le CREEQ se scinde : CRE Bas-St-Laurent et CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine<br>Fondation CRE Abitibi-Témiscamingue, Laurentides et Mauricie<br>Adoption de la politique de reconnaissance et de financement des CRE |
| 1996 |                                    |                                | Déluge au Saguenay - Lac-St-Jean<br>Éco-Sommet  | Fondation CRE Montréal et CRE Laval<br>Le CRE Mauricie se scinde : CRE Mauricie et CRE Centre-du-Québec<br>Engagement d'un permanent   |
| 1997 | Claudette Villeneuve (1996 – 1998) | David Cliche (1996 – 1997)     |   |  |
| 1998 |                                    | Paul Bégin (1997 – 2001)       | Crise du verglas<br>Commission scientifique sur le verglas<br>Création de la Régie de l'énergie                               | Mémoire sur la fiscalité et les services publics<br>Mémoire sur la classification des rivières   |
| 1999 | Marc Turgeon (1998 – 2002)         |                                | Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec   |  |
| 2000 |                                    |                                | Sommet de la Terre de Johannesburg<br>La gestion forestière à nouveau décriée suite à la diffusion de <i>L'erreur boréale</i> | Mémoire à la Commission des finances sur la fiscalité municipale<br>Participation à la commission sur la sécurité et la qualité de vie sur les plans d'eau   |

|      |                               |                                 |   |  |
|------|-------------------------------|---------------------------------|---|--|
| 2001 | Marc Turgeon (1998 – 2002)    | Paul Bégin (1997 – 2001)        | Proposition par Hydro-Québec d'une centrale thermique au gaz (Suroît)   | La Cour d'appel donne raison au RNCREQ concernant sa demande à la Régie de l'énergie de tenir des audiences publiques sur la sécurité des approvisionnements en électricité  |
| 2002 |                               | André Boisclair (2001 – 2003)   | Consultation sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec<br>Adoption de la Politique nationale de l'eau                                | Déménagement du RNCREQ à Montréal  |
| 2003 | Guy Lessard (2002 – 2006)     |                                 | Rapport de la Consultation sur le développement durable de la production porcine  | Le RNCREQ et les CRE demandent au gouvernement de suspendre les travaux d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent et de procéder à une évaluation environnementale stratégique                               |
| 2004 |                               | Thomas J. Mulcair (2003 – 2006) | Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise   | Campagne « Solidaires pour un développement durable »<br>Participation au Forum des générations<br>Participation à la tournée de consultation sur le plan de développement durable du Québec                                 |
| 2005 |                               |                                 | Proposition de modifications aux limites du Parc national du Mont-Orford  | Publication de la première revue <i>Environnement Québec et régions</i>  |
| 2006 |                               |                                 | Adoption de la Loi sur le développement durable   | Premier Forum national sur les lacs<br>Première entente avec RECYC-QUÉBEC pour le programme ICI on recycle!  |
| 2007 | Marc Turgeon (2006 – 2007)    | Claude Bécharde (2006 – 2007)   | Problématique d'éclosion de cyanobactéries dans les lacs du Québec  | Mémoire dans le cadre des consultations sur la Stratégie minière du Québec<br>Création de GaïaPresse   |
| 2008 | Jacques Ruelland (2007 – ...) | Line Beauchamp (2007 – 2010)    | Projets de terminaux méthaniers à Lévis (Rabaska) et à Gros-Cacouna   | Organisation du second Forum national sur les lacs<br>Création de la pièce de théâtre forum sur le développement durable <i>Acteurs de changement</i> et début de la tournée des régions<br>L'équipe compte trois permanents |
| 2009 |                               |                                 | Consultation sur la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020   | Publication du Guide sur les énergies renouvelables pour les lieux de villégiatures et les résidences isolées  |
| 2010 |                               |                                 | Consultation sur le développement de l'industrie des gaz de schistes  | Réalisation de la campagne Défi Climat dans l'ensemble des régions du Québec<br>Organisation des Rendez-vous de l'énergie  |
| 2011 |                               | Pierre Arcand (2010 - ...)      | Commission sur l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme<br>Consultation sur le livre vert (agroalimentaire) | Premier Forum québécois sur l'énergie  |



*20<sup>e</sup>  
anniversaire !*

**RNCREQ**

Regroupement des  
conseils régionaux  
de l'environnement